

Notables et paysans sans terre de l'Anony (lac Alaotra)

LES projets de développement agricole proposés de l'extérieur et vivement encouragés par les autorités politiques jusqu'à paraître presque obligatoires, provoquent fréquemment dans les sociétés traditionnelles des crises sociales. Il s'agit d'un processus d'accélération qui révèle brusquement au grand jour des faits jusqu'alors latents, jetant notamment une lumière crue sur les inégalités économiques et sociales. Tel est sans doute l'intérêt que présente le « cas » de l'Anony, région située dans le Nord Ouest du Lac Alaotra à Madagascar. Le « Lac » comme la plaine de la Betsiboka est depuis longtemps considéré comme l'une des régions rizicoles les plus riches de l'île. L'Administration avait estimé que l'aménagement hydraulique établi par les habitants n'était pas suffisant et qu'il serait possible par une série de travaux de l'améliorer considérablement (1).

Fin 1959, un projet de développement agricole prévoyant une extension des superficies cultivées par des travaux de « bonification » de marais a été repoussé, apparemment par l'unanimité de la population, mais en fait par la couche dominante de propriétaires fonciers, peu désireux de perdre leurs clientèles de paysans sans terre qui assuraient la mise en valeur des propriétés. Ce refus d'un projet qui, outre une extension des superficies cultivées, devait permettre une meilleure maîtrise de l'eau, assurant ainsi la sauvegarde des récoltes souvent compromises par de soudaines inondations.

(1) Madagascar, numéro spécial de *Marchés Tropicaux*, novembre 1957, p. 2.667.

ORSTOM Fonds Documentaire

N°

22999

Cote

B

étonna à juste titre les autorités. Pressentant quelque manœuvre, ces dernières désirèrent d'une part connaître l'avis des populations et les raisons de l'hostilité déclarée, d'autre part, savoir si, dans la mesure où cette attitude viendrait à se modifier, les paysans bénéficiant de prêts, éventuellement groupés en associations, seraient disposés à participer aux frais et à en assumer sensiblement le tiers. Compte tenu du temps disponible, l'étude menée en janvier 1960, devait porter sur une région limitée aux étendues que l'on découvre du haut de la colline au pied de laquelle est construit le village de Tanambe ou de la petite colline (*tanety*) surmontée de pierres levées située au sud du village. Ces étendues correspondent à une zone d'environ deux mille cinq cents hectares encore occupée en grande partie par des marais. Les rizières aménagées appartiennent aux villages environnants bâtis sur des buttes au milieu de reboisements d'eucalyptus. Ces villages : Mangarivotra, Ambodiadabo (2), Manakana, Antsiraka, Sahamaria, Morarano, Betambako et Beanana, entourent Tanambe, marché principal et centre administratif, scolaire, commercial et artisanal de la région.

Situé à l'extrémité nord du gradin intermédiaire entre les Hautes Terres et la côte Est, le Lac, bien qu'ayant subi très fortement depuis deux siècles l'influence merina, constitue un monde particulier. Les pêcheurs sihanaka vivant isolés sur les îles couvertes de roseaux du nord et conservant l'ancien genre de vie sont peu nombreux. La plus grande partie de la population vit de la terre et s'est transformée au contact des Merina dont certains sont installés sur les bords de l'Alaoitra depuis plusieurs générations. Beaucoup de paysans se déclarant Sihanaka et originaires des anciens villages fortifiés qui commandaient les abords du Lac, sont, en fait, des descendants des anciens *voanjo-mitohy*, colons-soldats que la monarchie merina installait dans les pays de marche (3). Actuellement, le Lac Alaotra apparaît comme une zone peu homogène ; l'établissement d'une voie ferrée reliée au tronçon principal Tamatave/Tananarive/Antsirabe a facilité les déplacements ; aux Sihanaka et aux Merina s'ajoutent des Betsileo et des originaires du Vakinankaratra. Des journaliers

(2) Ambodimanga sur la carte suivant l'appellation officielle.

(3) A. et G. GRANDIDIER, *Ethnologie de Madagascar*, Tome I, p. 229.

de l'extrême Sud sont attirés par les concessions européennes, mais, comme dans la plupart des cas, se mêlent peu au reste de la population, et leur installation n'est que temporaire. A première vue, la région de l'Anony paraît prospère, les immensités de rizières qui s'étendent des abords du Lac jusqu'aux *tanety arrondies* qui bordent la dépression de l'Alaotra, semblent l'attester. Cette impression est encore renforcée par un passage rapide dans les villages construits sur de légères hauteurs. Les charrues et les herses entrecroisées sous les avancées des grandes cases sihanaka construites en matériaux végétaux ou sous les étroites varangues de brique des maisons de facture merina sont nombreuses. Autour des villages, les plantations d'eucalyptus, les jardins, les arbres fruitiers, les champs de manioc et de maïs, les pieds de caféiers *Arabica*, évoquent une gamme de richesses potentielles. Une observation plus approfondie devait détruire curieusement ces premières impressions. Dans la rue principale de Tanambe, les marques extérieures de respect dont étaient l'objet certains notables facilement reconnaissables à leur aisance et à leur tenue, en contraste l'attitude craintive de nombreux paysans revenant des rizières et se hâtant sur les bords des chemins, mettaient en lumière la distance sociale qui séparait les groupes (4). Dès le lendemain, la lecture des rédactions des enfants de l'école officielle de Tanambe décrivant les jours, les joies et les peines de la vie telle qu'elle était vécue dans l'Anony, apportait l'image d'une société gênée dans son ensemble, faisant merveille pour parvenir à un équilibre précaire, la multiplicité des activités semblant indiquer le peu de rentabilité de chacune d'elles prise isolément. La faiblesse essentielle résultait apparemment de l'absence d'une culture de contre-saison. Il ne se produisait qu'une seule rentrée d'argent notable par an, pendant la période juin-septembre, au moment de la récolte du riz planté en saison pluvieuse. La mauvaise saison, période dite *maitso ahitra* (« herbe verte ») allusion au vert des rizières non encore productives, dure de novembre à mars, rendant compte, en grande partie, de la stagnation d'une région qui

(4) Voir à ce propos, G. CONDOMINAS, *Fokonolona et Collectivités Rurales en Imerina*. Berger-Levrault, Paris, 1960. En particulier les développements relatifs aux castes, p. 126 et suivantes.

pourrait être plus prospère. Le processus de production trop long oblige le paysan à solliciter des prêts de soudure qui, s'ajoutant aux prêts de campagne, l'endettent. D'après les sondages, il semble que, suivant les années, 60 à 70 % de la population ait recours à l'emprunt, remboursable avec un intérêt de 100 % au moment de la récolte. Le remboursement des emprunts, conséquence d'engagements contractuels, vient en fin de campagne, en opérant des transferts, détruire les disponibilités qui avaient paru devoir se dégager au cours de l'année agricole. L'excédent susceptible de constituer une épargne ou de permettre un mieux être, est détourné au profit d'une minorité dominante. En 1960, les difficultés obligeaient les habitants de l'Anony à rechercher d'autres sources de revenus parmi les produits végétaux, seul le riz procurait des revenus appréciables ; s'il semblait en être autrement dans d'autres régions de l'Anony, l'arachide était négligeable autour de Tanambe. Les produits animaux revêtaient quelque importance en dépit d'une diminution du troupeau bovin liée en partie au manque de disponibilités financières et à l'augmentation des frais d'exploitation entraînés par l'adoption de la technique rizicole du repiquage (5). Dans une certaine mesure, le cheptel payait cette technique : chaque année des cultivateurs vendaient quelques têtes de bétail afin d'éviter l'endettement (6). Le petit élevage : porcs destinés à la boucherie, oies, dont le marché est important, assurait des ressources plus importantes que celles provenant de la vente des produits vivriers. Dans certains cas, la cession de quelques porcs permettait également d'éviter le recours aux prêts usuraires. Autour de Tanambe,

- (5) En 1960, les chiffres officiels donnent pour l'Anony 11 311 bœufs. Selon de nombreux cultivateurs et éleveurs, le cheptel diminuerait d'année en année. Les causes de ce déclin, en dehors de la raison donnée plus haut, sont nombreuses : les vols de bœufs perpétrés sur les pâturages lointains — *kijana* — ont contribué à cette diminution. Les gardes assumées par les villageois et pasteurs — *jado* — s'étaient révélées impuissantes à enrayer les vols. Plus récemment, une épidémie d'entérite bovine aurait, d'après le Chef de Canton de Tanambe, fait régresser le troupeau de près de 20 %. Les pâturages situés dans des zones basses auraient été inondés et dévastés par les *tilapias*. Il n'est d'ailleurs pas certain que la diminution du cheptel bovin soit un véritable appauvrissement, la disparition rapide du piétinage rend inutile la possession de nombreuses bêtes ; en revanche, la valeur des bœufs dressés à tirer des charrues augmente sensiblement.

depuis l'introduction des *tilapias*, poissons d'eau douce originaires d'Afrique Centrale, la pêche prenait de plus en plus d'importance et constituait pour de nombreuses maisonnées un apport non négligeable (7). Un notable remarquait que dans un sens, « le *tilapia* constituait la troisième richesse de l'Alaotra, après le riz et les bœufs ». Cette opinion n'était toutefois qu'un avis isolé et partout, les plaintes étaient unanimes. Les paysans des zones basses facilement inondées considéraient le *tilapia* mangeur de jeunes plants de riz comme une calamité, tout en reconnaissant que par ailleurs sa pêche procurait des ressources réelles (8). Dans les ménages, l'activité des femmes représentait également un apport important. Les femmes des catégories supérieures étaient quelquefois commerçantes, la patente pouvant être inscrite sous leur propre nom ou sous le nom de leur mari, mais plus souvent couturières. Les femmes des autres couches de la population se consacraient, en dehors des travaux des champs et des jardins, au petit élevage. La fabrication des nattes et autres objets de vannerie permettait d'obtenir quelques revenus (9). Des paysannes vendaient également sur

- (6) Malheureusement, les fortes fluctuations du marché du bétail et les chutes de cours correspondant à la mauvaise saison, font que les bœufs ne jouent que fort mal leur rôle de monnaie et de réserve de valeur. En mauvaise saison, les cours tombent, les bêtes sont vendues à la moitié de leur valeur. Les grosses bêtes « *tamana* » se vendent sur la base de 4 000 à 5 000 francs. Les bœufs moyens « *sakany* » ne dépassent pas 2 000 à 2 500 francs. (F.M.G.).
- (7) La pêche est toutefois moins importante à Tanambe que dans les villages situés aux abords immédiats du Lac : Anororo, Andilana, Maladialina, Vohilava et Vohitsara, où des pêcheurs professionnels — *mpialona* — installés avec leur famille au bord du lac, sous des abris provisoires — *lasy* —, emploient diverses techniques : lignes, troubles, nasses dormantes, filets. Le poisson est vendu frais — *toho lena* — ou séché — *toho maina*. Le poisson frais se vend à la pièce, le poisson séché au kilo, sur la base de 40 à 90 francs. Des ententes entre pêcheurs permettent de maintenir les cours. D'une manière générale, la carpe *Besisika* à la chair « grasse » est préférée au *tilapia*, mais plus rare. Des familles de pêcheurs professionnels réaliseraient pendant la saison pluvieuse des gains de l'ordre de 5 000 francs par mois. (F.M.G.).
- (8) Au cours de l'année 1959, une centaine d'hectares de rizières aurait été ainsi dévastée.
- (9) Ce petit artisanat n'est pas rémunérateur. La vannerie peut rapporter environ 1 000 à 2 000 francs par an.



le marché de Tanambe, le surplus des produits vivriers non consommés.

En résumé, la fragilité de l'économie régionale résultait apparemment de l'absence d'une culture de contre-saison ou de toute autre activité rémunératrice. Dans le cas de l'Anony, à ces conditions défavorables, tenant surtout aux facteurs écologiques, s'ajoutaient, les aggravant, des faits de l'homme. Une rapide étude des revenus villageois devait faire ressortir de larges inégalités dans la distribution. Si une minorité semblait occuper une situation favorable, la plupart des paysans se trouvaient dans une situation difficile (10). Après les affirmations de personnes compétentes d'Ambatondrazaka, assurant que les paysans de l'Anony étaient très au large, possédant souvent cinq hectares de rizières, il paraissait étrange qu'un grand nombre déclarât ne pas posséder de terres. Il était nécessaire de vérifier, si véritablement, la majorité des ruraux était aussi à l'aise qu'on pouvait le supposer. Dans le cas contraire, il était encore plus étrange que des groupes ayant des intérêts économiques distincts, puissent s'exprimer avec autant d'unanimité et se déclarer absolument opposés à un projet dont la réalisation devait précisément permettre de récupérer des terres sur les marais.

Afin de comprendre le paradoxe de l'Anony, il est nécessaire de décrire la situation de l'agriculture telle qu'elle résulte de la structure agraire et du sous-emploi rural (I), des rapports de production (II) et de l'organisation de la société villageoise (III). Ces développements concourent à expliquer la position de la fraction dominante et ses efforts

(10) Dans le cas de l'Anony, il est possible d'avancer que 4/10 des familles se trouvaient dans une situation difficile, avec des budgets de l'ordre de 10 à 20 000 francs CFA par an, 4/10 semblaient occuper une situation moyenne, avec des revenus variant entre 25 et 50 000 francs. Enfin, le reste occupait une position plus favorable, avec des revenus pouvant atteindre et dépasser 100 000 francs. Ces chiffres ne donnent qu'une approximation grossière. Une étude approfondie des budgets familiaux de la vallée de la Miarinanina, au Sud-Est du Lac Alaotra, portant sur 460 unités, a été effectuée par M. Buisson. Ce travail : « *Les capitaux autochtones et leur mobilisation dans l'Economie Rurale* », a été publié en 1957 par l'ancien Ministère de la France d'Outre-Mer.

à faire échouer un projet menaçant directement sa suprématie (IV).

I — LES CONDITIONS DE L'AGRICULTURE

Ces conditions s'expliquent surtout par la structure agraire et le sous-emploi rural.

La structure agraire

Il s'agit de l'accès à la source de production qu'est le sol (11) et, après exclusion des paysans sans terre, de la répartition de la propriété foncière entre les diverses catégories de propriétaires. L'analyse des documents et des fiches d'exploitation fournis par le secteur d'Encadrement de l'Anony donne la répartition suivante :

Chefs de famille	Nombre	% Population	Superficies occupées	% superficies
Propriétaires (12)	212	49,5	689,10 ha	36
Concessionnaires	13	3	1 230 ha	64
Paysans sans terre	205	47,5	néant	néant
Total	430	100	1 919,10 ha	

Pour le détail de la répartition de la propriété du sol entre les différentes catégories de propriétaires, catégories elles-mêmes définies en fonction de la superficie des exploitations (13), les mêmes documents permettent de dresser un second tableau où il a été distingué, suivant les normes locales, entre petites, moyennes et grandes exploitations. Cette dernière catégorie a été scindée en deux types. Il en a été

(11) Pierre GEORGE : *La campagne — le fait rural à travers le monde*. P.U.F., Paris, 1956, p. 62.

(12) Les locataires, très peu nombreux, ont été assimilés aux propriétaires. Cette assimilation n'est pas susceptible d'introduire un élément de distorsion.

(13) Pierre GEORGE, *op. cit.*, p. 64.

de même pour les concessions qui, dans l'Anony, s'entendent de toute exploitation dont la superficie excède 20 hectares.

Détails des exploitations	Superficie	Nombre de chefs de famille	Superficie moyenne de l'exploitation	% par rapport à la superficie	% par rapport à la population
Petites exploitations (1 ha et moins)	49,10 ha	58	0,88 ha	2,5	13,5
Exploitations moyennes 1 à 5 ha	287,80 ha	110	2,60 ha	15	25,5
Grandes exploitations de 5 à 10 ha	228,20 ha	35	6,50 ha	18,5	8,1
Grandes exploitations de 10 à 20 ha	124 ha	9	13,60 ha		2,4
Concessions de moins de 50 ha	230 ha	8	28,70 ha	64,00	3
Concessions supérieures à 100 ha	1 000 ha	5	200 ha		
Total	1 919,10 ha	430		100	52,5

Les deux tableaux font ressortir la concentration de la propriété du sol et l'exclusion d'un fort pourcentage de chefs de famille : 47,5 % qui, ne possédant pas de terre, s'emploient chez des tiers comme métayers ou journaliers. Si l'on ajoute à ce pourcentage celui de petits possédants dont les superficies n'excèdent pas un hectare, il apparaît que 60,5 % des familles de la région ne sont pas favorisées. La concentration de la propriété foncière ressort de la comparaison des deux dernières colonnes du deuxième tableau, qui montre que dans une partie du Lac Alaotra qui pourtant n'est pas considérée comme une zone de colonisation, cinq grandes concessions concentrées autour de Tanambe occupent 56 % de la super-

ficie totale mise en valeur (14). La situation est d'autant plus aigüe que la région du Lac Alaotra paraît être une zone de fort accroissement démographique (15). La concentration des terres, le manque de moyens et la pauvreté technologique ne permettent pas une mise en valeur complète. La situation générale est encore aggravée par un sévère sous-emploi rural.

Le sous-emploi rural

Le sous-emploi ressort de l'examen des calendriers agricoles et s'explique d'abord par l'absence d'une culture de contre-saison sur rizière ou de toute autre forme d'activité. Dans la région de Tanambe, au riz de saison des pluies, les paysans ajoutent quelques cultures vivrières sur *baiboho*, qu'ils définissent comme des « terres plates et basses » (*tany lemaka ambany toerana*). Ces cultures de petits « jardins » sont pour la plus grande part, destinées à la consommation. Elles occupent pour l'ensemble des villages étudiés une superficie de l'ordre de 100 ha, contre environ 700 ha pour les rizières. (Il ne s'agit que des exploitations et non des concessions). Dans la région de Tanambe, la culture de l'arachide, aussi bien sur *baibaho* que sur *tanety*, est très peu importante, une dizaine d'hectares sur les *tanety* du pourtour des rizières.

Les cultures vivrières

Elles consistent essentiellement en ce que les paysans considèrent comme des *haninkotrana* ou *hanimainty* : produits

- (14) Trois concessions de 200 ha, une de 150 ha, et la dernière de 250 ha. Les quatre premières appartiennent à des Européens, la cinquième, située à Sahamaria, à un Merina.
- (15) De nombreux observateurs considèrent que la région du Lac Alaotra est une région de fort accroissement démographique. La Circonscription Autonome d'Ambatondrazaka a avancé le chiffre de 4 %. Ce taux, qui implique le doublement de la population en 16 ans, a, à juste titre, étonné R. DUMONT (*Evolution des Campagnes Malgaches*, Tananarive, 1960, p. 16). Dans le chapitre 5 de son ouvrage sur la *Démographie de l'Ankaizina*, mémoire de l'Institut de Recherche Scientifique de Madagascar, (ORSTOM/IRSM) série C, tome III, 1956, L. MOLLET donne des éléments de démographie sihanaka, qui confirment l'hypothèse d'un très fort accroissement.

d'appoint accompagnant le riz dans l'alimentation. Il s'agit surtout de maïs, manioc, patates, haricots, taros, *voanjobory*, de cucurbitacées auxquels il faut ajouter quelques pieds de bananiers, peut-être une dizaine par famille. Alors que la superficie des rizières varie suivant les groupes et les catégories, les superficies des autres cultures apparaissent au contraire relativement constantes. Les données recueillies par les enquêtes et par observation directe, comparées avec les renseignements fournis par le Secteur d'Encadrement, mettent en évidence la petitesse des superficies :

- manioc, (*mangahazo*), les plus variables, de 2 à 5 ares.
- maïs, (*katsaka*), de 2 à 4 ares.
- patates, (*vomanga*), de 1 à 3 ares.
- haricots, (*tsaramaso*), de 2 à 3 ares.
- taro, (*saonjo*), un demi à 1 are.
- *voanjobory*, de 1 à 2 ares.
- bananiers, (*akondro*), une dizaine de pieds en moyenne.

Les travaux portant sur les cultures vivrières s'effectuent généralement les jours où le travail des rizières est interdit (*fady*). Les hommes y participent en se chargeant de la plantation du maïs et des boutures de manioc ; ils plantent également les bananiers, mais le travail des jardins est surtout un travail de femme et d'enfant. L'entraide ou le recours au salariat ne se pratiquent pas pour cette catégorie de cultures. Les produits sont récoltés au fur et à mesure des besoins, les tubercules ou rhizomes sont consommés aussi bien que les feuilles. Les taros sont arrachés dès que les larges feuilles commencent à jaunir et généralement le remplacement s'effectue dans le même temps. Les remplacements de patates suivent l'arrachage, il en est de même du manioc qui est planté toute l'année sauf en décembre. Le travail que la famille consacre aux cultures autres que le riz peut être évalué à environ quatre jours pleins par mois. Il est d'autant plus aisé que les jardins sont situés à proximité des habitations, toujours plus proches que les rizières. Il est rare que la distance de la maison au champ excède une centaine de mètres. Les jardins sont localisés sur les *baiboho* ou sur les riches colluvions de bas de pentes formant replat. Les plantations de maïs escaladent quelquefois des pentes assez fortes, les terrains à déclivité trop importante disparaissent sous une végétation très dense de cannas. Les cul-

tures progressent depuis les taros plantés dans l'eau jusqu'aux manioc des buttes. Dans quelques champs d'accès difficile, coupés de haies épaisses de bananiers, le jardin apparaît comme un ensemble de rectangles de terre exigüs, quadrillé par un réseau de profonds canaux que l'on franchit sur des troncs d'arbre formant passerelle.

Dans quelques villages construits sur des hauteurs, les cultures vivrières sont établies sur les pentes de la *tanety* et l'ensemble domine les rizières, évoquant les « *zoloky* » antaisaka (16).

Le calendrier vivrier des « plantations et récoltes » s'établit de la manière suivante :

Céréales : maïs			P		R								
Tubercules : manioc		P	R					P		R			
patates						P				R			
taros					P	R							
Légumes : haricots				P				R					
Fruits : bananes					P								
	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	

« P » désigne la plantation et « R » la récolte. Le manioc et le taro se plantent et peuvent être récoltés tout au long de l'année, avec toutefois, pour le manioc, une coupure en décembre. Le taro, à court cycle végétatif, trois mois, est consommé dès qu'il parvient à maturité. Il est fréquent que les paysans commencent à consommer le manioc dans les six mois qui suivent la plantation des boutures. Les produits vivriers, complément indispensable, sont consommés en gran-

(16) H. DESCHAMPS : Les *Antaisaka*, Tananarive, 1963, p. 43.

Dans la région étudiée, ce terme n'a pas de correspondant et aucun mot spécial ne désigne les cultures de pente à proximité immédiate des villages ou les terrains très riches qui les portent.

de partie, une très faible part est commercialisée. Il s'agit plutôt d'un troc indirect, le produit de la vente étant affecté et servant à acquérir quelques articles de première utilité : pétrole, sel, savon, qui ne s'échangent que contre des signes monétaires. Le revenu que procure cette catégorie de biens est très faible, bien inférieur à ce que représente l'élevage familial.

Les arachides

L'arachide, *voanjo*, culture commerciale, occupe une place spéciale. Dans la région étudiée, cette culture n'est pas importante ; elle est plus développée dans la région d'Ambovo-ro où des paysans souvent d'origine merina font de l'arachide « *valencia* » sur *tanety*. Les terrains ont été préparés au tracteur suivant les courbes de niveau. L'arachide peut se cultiver soit sur *tanety*, soit sur *baiboho*. Dans d'autres régions du Lac, il n'est pas rare de voir des plantations dans les fonds de digitations, établies au-dessus des zones basses occupées par des raphiaires. La plantation sur *tanety*, suivant les années, se fait du début janvier à la fin avril ; sur *baiboho*, les plantations peuvent être entreprises dès la mi-décembre. Les seuls travaux de plantation impliquent un labour et les travaux de sarclage représentent, d'après le calendrier théorique, soixante-dix à quatre-vingt jours de travail par hectare. Dans la réalité, l'appel à une main-d'œuvre rémunérée réduit ces normes à vingt ou vingt-cinq jours. Les opérations de sarclage, qui nécessitent chacune de 30 à 35 jours de travail par hectare, sont réalisées par une équipe de 5 hommes en une semaine. Les travaux de labour demandent 2 jours et s'effectuent avec un attelage de 4 bœufs surveillé par 2 hommes. Un hectare est semé dans la journée par une équipe de 5 travailleurs.

Le riz

Le riz constitue la principale richesse de l'Alaotra, il a justifié la « bonification » d'étendues de marais. Vue d'avion, la progression des quadrillages de rizières gagnant sur les marais à *zozoro* est saisissante, évoquant un paysage de polders. Cette progression est freinée depuis l'introduction des

tilapias, qui, lors des inondations, détruisent les jeunes plants de riz, occasionnant de sérieux dégâts dans les rizières submergées. Au-dessous d'une certaine cote qui voisine avec celle du Lac, les rizières menacées sont pratiquement dépréciées (17).

Les variétés de riz sont nombreuses ; il est possible de distinguer des variétés précoces, généralement des riz rouges, *vary malady*, *vary monabe*, *vary mena*. Les *vary malady* et *monabe* se moissonnent en avril, mai, juin, le *vary mena* en mai, juin, juillet. Les variétés tardives, riz blancs, le *vary madinika* aux petits grains, les riz améliorés *Makalioka* 34 et 823, *vary rajofotsy*, qui se contentent d'une moindre quantité d'eau, se moissonnent en juillet/août :

Périodes de récolte

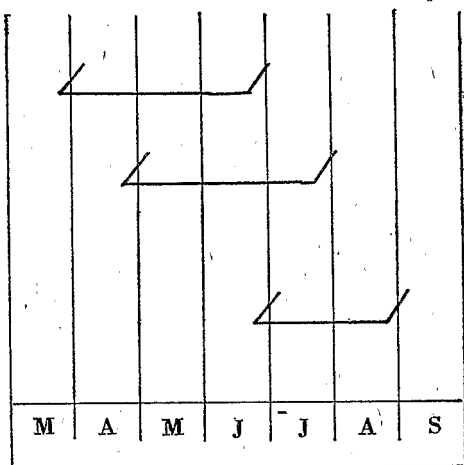
Variétés précoces :

Riz rouges : *vary malady*,
vary monabe.

Vary mena

Variétés tardives :

riz blancs : *vary Makalioka*
vary rojofotsy
vary madinika



La précocité des riz rouges après une époque de disette qui, pour une grande partie des paysans, s'étend de novembre à mars, explique l'importance que la culture de ces variétés revêt. D'un autre point de vue, l'attachement au riz

(17) Cela est manifeste dans les prix de vente, des informateurs avancent les chiffres de cinq à dix mille francs l'hectare pour cette catégorie de terrains.

rouge, réputé plus fortifiant, s'oppose au « blanchiment » des superficies. Cette dernière attitude est très fréquente dans l'Ouest de l'île. Il est très probable que les paysans continueront longtemps à cultiver les variétés précoces, tout au moins pour leur consommation personnelle (18).

L'action de l'encadrement rural a réussi, alors que le repiquage était inconnu il y a quelques années, à l'introduire et à le développer. Le repiquage gagne du terrain, mais son développement est freiné par les coûts élevés qu'il entraîne. En 1959, la rareté des semences consécutive aux cyclones a concouru à augmenter les superficies repiquées ; il est vraisemblable que sans ce fait fortuit l'augmentation constatée aurait marqué un palier ou tout au moins un ralentissement. D'après les données du secteur d'encadrement concernant la zone de l'Anony, les dénombrements effectués sur une superficie de 4 280 ha de rizières font ressortir :

— 440 ha de rizières repiquées

— 3 800 ha de rizières en semis direct.

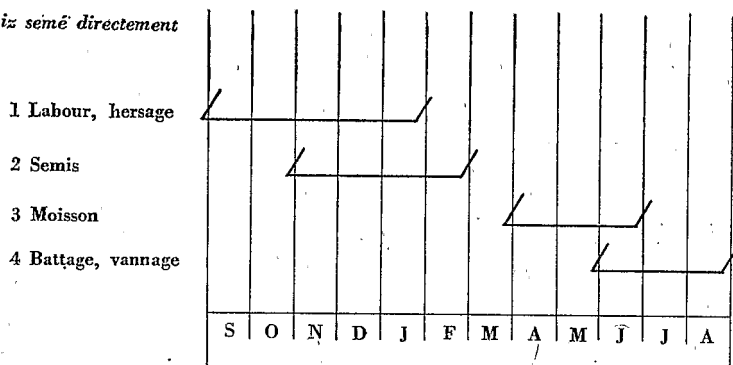
En ce qui concerne la production, la différence est sensible. En semis direct, la moyenne des cultivateurs obtient une tonne et demie à l'hectare ; il est rare de parvenir à deux tonnes. La qualité du paddy n'est pas satisfaisante, il est mélangé à des graines d'autres graminées et l'usinier se trouve dans l'obligation de tarer à deux ou trois reprises. L'hectare repiqué produit trois tonnes et demi à quatre tonnes et dépasse quelquefois ce chiffre ; les semences améliorées et le repiquage permettent d'obtenir des lots de paddy de bonne qualité. Le repiquage représente toutefois 2,5 à 3 fois plus de travail que le semis direct (19). Le calendrier riz repiqué — calendrier théorique — fait apparaître une centaine de journées de travail par an. Dans la réalité, ce chiffre est fortement réduit par l'appel à une main-d'œuvre extérieure, main-d'œuvre le plus souvent salariée, dont l'intervention grève les frais d'exploitation et diminue sensiblement les profits. D'une année à l'autre, suivant la précocité, l'abondance ou au contraire le retard de la saison des pluies, les différences des phases culturales riz se trouvent décalées

(18) Pour la répartition de riz « rouges » et « blancs » dans la province de Tananarive voir : « *Enquêtes rizicoles dans la Province de Tananarive* », p. 12, Service de la Statistique.

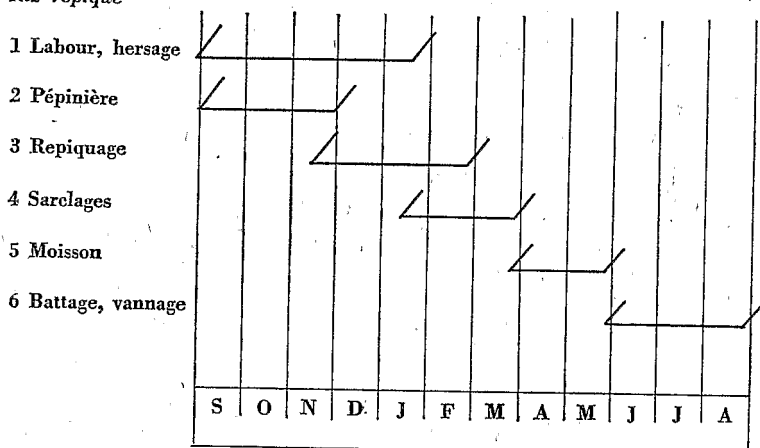
(19) Voir annexe.

ou avancées par rapport à l'année précédente. Ces fluctuations introduisent un élément d'incertitude. Les variations peuvent s'étendre sur des périodes de deux à quatre mois.

Riz semé directement



Riz repiqué



Du fait des interdits, les paysans sihanaka n'entreprennent pas les mêmes travaux dans le même temps. Il peut y avoir par semaine jusqu'à trois jours d'interdits sur les rizières, pendant lesquels les cultivateurs doivent se consacrer à d'autres activités, et quelquefois s'abstenir de tous travaux. Travailler dans la rizière un jour interdit — *fady* — (20) risquerait de compromettre la récolte.

Les estimations des temps consacrés aux activités agricoles (21) mettent en lumière le sous-emploi rural. Une étude plus précise pour les différents types d'exploitations, tenant compte des rapports de superficie cultivée en riz ou autres cultures vivrières, des superficies de rizières en semis direct ou repiquées, pourrait être effectuée par les services de l'agriculture. Dans le cas étudié, il a paru utile de prendre comme unité un hectare de rizière et d'établir les estimations sur cette base. Ces chiffres théoriques sont considérablement réduits par l'intervention d'une main-d'œuvre extérieure. Dans la réalité, les opérations de repiquage et de sarclage se réduisent à dix ou douze jours effectifs ; de même que, dans tous les cas, les opérations de moisson se ramènent, en fait, à quatre ou cinq journées. L'ensemble des informateurs estiment que dans la moyenne des cas, le travail des rizières se réduit, compte tenu de l'intervention d'une aide extérieure, à 25 ou 26 journées de travail d'équipe par hectare et par an.

En ce qui concerne les cultures vivrières, il n'est pas nécessaire de prendre la superficie en considération. Dans l'ensemble des cas rencontrés, il a été possible d'évaluer le travail familial consacré à ces cultures, sur la base de quatre journées par mois soit : quarante-huit journées dans une année (22). La sommation des journées de travail mise en évidence par les calendriers établis pour la région de Tanambé fait ressortir suivant les cas :

— riz en semis direct + cultures vivrières : 83 journées

(20) Sur les interdits malgaches (*fady*), voir H.J. STANDING : Les *fady malgaches*, dans Bulletin de l'Académie malgache, Tananarive, 1904, pp. 125 à 140 ; et Jorgen RUUD, *Taboo*, Oslo, 1961, notamment pp. 66 et suivantes.

(21) Au sens strict : travail de la terre.

(22) Il semble que fréquemment le travail pour la production des denrées vivrières autres que le riz, se trouve sous-estimé.

- riz repiqué (calendrier théorique)
+ cultures vivrières : 148 à 160 journées
- riz repiqué (calendrier effectif)
+ cultures vivrières : 75 journées.

Ces chiffres, ne valant que comme indication, peuvent facilement être adaptés aux différentes catégories d'exploitations. D'après les éléments recueillis et certains sondages, le nombre de journées de travail que demande une exploitation de deux hectares et demi, varie entre 120 et 160 journées par an. Ces éléments font ressortir un sous-emploi rural très sévère, beaucoup plus sévère que ce que l'on peut constater dans d'autres régions de Madagascar pourtant réputées déshéritées. Seuls les revenus extérieurs peuvent pallier au déséquilibre que ne manquerait pas d'engendrer une telle situation. Ceci est confirmé par l'importance que d'autres activités, en particulier petit élevage et pêche, revêtent dans la région. Des sondages font également ressortir le nombre d'activités relevant des secteurs secondaire et tertiaire qu'exercent les femmes de nombreux cultivateurs. Néanmoins, pour le plus grand nombre, les compléments proviennent des rémunérations qu'ils obtiennent en se louant comme journaliers, ou éventuellement en travaillant en métayage une parcelle de rizière appartenant à un propriétaire plus à l'aise.

II — LES RAPPORTS DE PRODUCTION

A Madagascar, contrairement à ce qui se produit dans certaines régions du Sud-Est asiatique (23), les terres appropriées le sont définitivement. Il en résulte fréquemment que des régions apparemment sous-peuplées présentent, du point de vue du plus grand nombre, des caractères de surpeuplement absolu (24), en eux-mêmes générateurs de misère et

(23) G. CONDOMINAS : *Notes sur le droit foncier Lao en milieu rural dans la plaine de Ventiane*, in *Artibus Asiae*, vol. XXIV, 3/4, p. 256. New York University, 1961.

(24) Pierre GEORGE, *op. cit.*, p. 61 : « Une région théoriquement sous-peuplée, peut présenter des caractères de surpeuplement souvent critique pour la majeure partie de sa population : cas classique des

responsables de la forte asymétrie qui marque les relations économiques et sociales. Il est possible de se rendre compte de cette situation en examinant les modes de faire valoir, principalement le salariat et le métayage, et dans un deuxième temps, ce qui peut être qualifié de « facteurs aggravants », c'est-à-dire des pratiques qui permettent à la fraction dominante d'accroître son emprise sur une masse singulièrement démunie. L'étude du métayage réel ou déguisé, permet déjà d'étudier les services personnels, révélateurs de l'inégalité des conditions sociales.

Les modes de faire valoir

Il s'agit du salariat et du métayage. Les différentes formules apparaissent peu claires dans l'esprit des informateurs. Au Lac Alaotra, les catégories ne sont pas aussi tranchées qu'elles ne le sont en Europe et les paiements en nature contribuent à accroître la confusion. Toutefois, dans une région produisant principalement pour le marché, la distinction peut être conservée (25). Les difficultés proviennent également de ce que le terme « métayage » recouvre des types de rapports très différents. Au métayage « vrai », s'opposent d'autres formules de « services personnels » consentis en contre-partie d'un avantage économique quelconque.

A — Le salariat

Les riziculteurs sont obligés d'avoir recours à certaines époques à un appoint de main-d'œuvre salariée. Comme il a été vu, il existe dans l'Anony deux modes de cultures :

régions de grande propriété où une faible fraction seulement du revenu est attribuée aux travailleurs de la terre, locataires ou ouvriers agricoles ».

- (25) Pour une discussion du problème des catégories et des confusions que peut engendrer dans une description l'utilisation des concepts occidentaux, voir B. MALINOWSKI : *Les Argonautes du Pacifique Occidental*, trad. franç., Gallimard, Paris, 1963, p. 238. Les recommandations de Malinowski sont pertinentes, notamment pour l'étude des différents types de rapports de production et des différentes formules d'entraide en usage à Madagascar, dans le monde indonésien et dans l'Asie du Sud-Est.

le riz semé à la volée : *vary afafy* ; et le riz repiqué d'introduction récente : *vary ketsa*.

Le riz repiqué exige beaucoup plus de travail que le riz semé suivant les techniques traditionnelles, et en particulier présente un goulot d'étranglement sérieux pendant le mois où se réalisent le repiquage et le premier sarclage. Ces deux opérations demandent environ 45 jours de travail à l'hectare, et nécessitent un apport extérieur. L'entraide ne jouant pas, la plupart des exploitants font appel à une main-d'œuvre salariée. Cette main-d'œuvre vient de plus en plus de la région de Manjakandriana en Imerina. Le régime de ce salariat spécialisé de travailleurs saisonniers diffère de celui du salariat local beaucoup moins payé.

Le riz semé à la volée correspond aux techniques traditionnelles. Une aide extérieure en personnel et en matériel est cependant inévitable en deux occasions : en début de campagne, au moment du piétinage, ou du labour suivi de hersage qui tend à le remplacer ; en fin de campagne, au moment de la récolte, pour la moisson et le battage.

La plantation comprend plusieurs opérations : les travaux de défrichement, le piétinage, le labour et le hersage. A la fin de la saison sèche, les rizières sont envahies par de longues herbes sèches et dures qu'il est nécessaire de couper. Sur les petites exploitations, le paysan procède lui-même au défrichement. Ce travail effectué avec un outil spécial : le *fiberana*, large lame plate fixée à l'extrémité d'un long manche, qui se manie debout, nécessite suivant les terrains et la densité de la végétation de un à trois jours. Les propriétaires de grandes ou moyennes exploitations rémunèrent des journaliers : deux à trois hommes pendant une journée, sur la base de 120 francs par jour, plus le repas traditionnel.

Le piétinage tend à disparaître ; il est très difficile de trouver des bœufs, et des équipes de jeunes gens disposés à surveiller cette opération jugée particulièrement pénible. Autrefois, le piétinage nécessitait une dizaine de bœufs surveillés par trois ou quatre hommes pendant une journée. Le même travail pouvait être effectué en une demi-journée avec trente ou quarante bœufs. Les bœufs pouvaient être loués, mais en fait, il ne s'agissait pas exactement d'une location, les paysans rémunérant plus fortement les gardiens. L'entraide à l'occasion du piétinage jouait fréquemment entre

paysans de même catégorie sociale ; il était quelquefois d'usage, en plus du repas, d'offrir trois ou quatre mesures — *vata* — de paddy pour un hectare, ce qui représente environ trente-cinq à cinquante kilos de paddy.

Le labour demande en moyenne trois jours à l'hectare et est effectué par deux hommes utilisant une charrue attelée à six ou huit bœufs. Le hersage demande une journée de travail, quatre bœufs surveillés par deux hommes y suffisent. Le labour, d'après les moyennes effectuées, revient à 2 000 à 2 500 Fr l'hectare, le hersage seulement à un millier de francs. Le prix de revient des deux opérations varie entre 3 000 et 3 500 francs.

Le semis direct exige pour les variétés améliorées de 200 à 250 kilos de semences. Des informateurs ont avancé le chiffre de 300 kilos, expliquant que pour certains terrains, il était indispensable de semer très serré afin d'étouffer les mauvaises herbes. Pour certaines variétés *vary madinika*, variétés locales, 150 à 180 kilos peuvent être suffisants. Le semis direct est effectué dans la journée. L'entraide peut jouer s'il s'agit de variétés locales non destinées à la vente. Les petits exploitants sèment eux-mêmes ; les autres propriétaires font appel à des journaliers qui reçoivent environ 500 Fr pour un hectare.

Les journaliers peuvent intervenir à nouveau lors de la récolte pour la moisson, la mise en bottes ou en meules et enfin pour le battage. En ce qui concerne la moisson, les variétés précoces : riz rouges non améliorés, *vary malady*, *vary monabe*, *vary mena* commencent à être récoltées en avril, les variétés tardives : *vary makalioka*, *rojofotsy*, seulement en juin. Pour les variétés précoces, en grande partie non commercialisées, la moisson est effectuée dans la journée par une dizaine d'hommes. Parmi les propriétaires, il semble que l'entraide *mandriaka* continue à se pratiquer. L'exploitant au bénéfice duquel le travail est accompli offre un repas copieux accompagné de viande. Le salariat existe également, mais il est rare que les travailleurs soient rémunérés en argent ; ils reçoivent le plus souvent une mesure de paddy, ce qui, pour les variétés non améliorées (petits grains) représente 13 à 15 kg. La situation est différente en ce qui concerne les variétés de riz tardives, en particulier le *makalioka*, destiné à la commercialisation, le coup de main

à charge de réciprocité étant exclu par le caractère commercial et spéculatif de cette culture. Les exploitants font appel à des salariés. Les modalités de paiement apparaissent encore différentes selon que la moisson est effectuée par la main-d'œuvre locale ou par des travailleurs saisonniers venus de l'extérieur. Dans le cas de la main-d'œuvre locale, le travail est rémunéré à la tâche ; il est effectué par une dizaine de journaliers. L'unité est le « *folo maka zato* : le dix qui prend cent », bande de dix mètres de large sur cent mètres de long, pour laquelle le moissonneur reçoit 150 Fr. Le prix de revient d'une moisson effectuée suivant le principe du *folo maka zato* correspond à 1 500 Fr l'hectare. Cette opération paraît avantageuse pour l'exploitant, car, exécutée par une équipe payée au forfait, elle reviendrait à 2 000 Fr et même à 3 000 Fr s'il s'agissait de travailleurs merina saisonniers venus de Manjakandriana.

L'opération de mise en bottes ou en meules est effectuée par une équipe de quatre hommes et de deux femmes et n'excède pas une journée. Sur les petites exploitations, et sur quelques moyennes il n'y a pas de salaires fixes. Chaque personne reçoit en paiement une mesure de paddy. Cette mesure, dans le cas de métayage, est prise sur la part personnelle de l'exploitant métayer. La forme de rémunération spéciale à cette phase culturale est connue sous le terme de *tataoloha* : « salaire que l'on emporte sur sa tête ». Sur les grandes exploitations et sur une partie des moyennes, la mise en meules est rémunérée. Il est d'usage d'édifier deux meules par parcelle de rizière, une grande et une petite. S'il y a une rémunération en espèces, l'équipe de confection de meule est composée d'un homme et de cinq femmes. Les femmes reçoivent 125 Fr par jour ou une mesure de riz chacune (et non pas de paddy), le journalier juché sur la meule, 150 Fr ou deux mesures.

Le battage est désigné sous les termes de *fahosena* : piétinage, ou de *fivelezana* : battage. Ces termes correspondent à deux techniques différentes, le battage pouvant être effectué par des bœufs auxquels ont fait piétiner les herbes disposées sur l'aire de battage — *kamofoana* ou *famoloana* — ou par un groupe d'hommes armés de fléaux ou battant les gerbes sur un bloc de pierre ou un bidon disposé au centre de l'aire. Quatre hommes peuvent terminer cette opération dans

la journée. Ils perçoivent chacun un salaire de 125 Fr, ce qui représente au total 500 Fr plus les repas.

Suivant les évaluations faibles ou fortes, les rémunérations versées aux journaliers extérieurs au groupe familial, sont de l'ordre de 4.500 à 7.500 Fr à l'hectare. Ces chiffres n'expriment pas les coûts moyens pour un hectare en semis direct, car ils ne tiennent pas compte de la semence qui, chiffrée sur la base minimum de 10 Fr le kilo, représente, compte tenu des variations, 1.500 à 2.500 Fr par hectare. En comprenant les semences, les évaluations limites données plus haut s'élèvent à 6 000 Fr pour les évaluations faibles et à 10.000 Fr pour les évaluations fortes. Les coûts correspondant à un hectare de rizière repiqué sont plus importants. Le repiquage impliquant un ou deux sarclages revient entre 7 000 et 10 000 francs. A ces chiffres s'ajoutent les autres coûts afférents aux opérations de labour et de récolte, ce qui donne suivant les évaluations une moyenne variant entre 12 000 et 17 500 francs. Les semences apparaissent par contre moins coûteuses, 50 kilos permettant de constituer une pépinière de six ares suffisante pour une rizière d'un hectare.

L'importance vitale que représentent les salaires pour une masse de journaliers démunis, la menace de la concurrence récente d'une main-d'œuvre extérieure réputée plus experte, accroissent l'emprise des propriétaires fonciers. Cette emprise apparaît toutefois encore davantage au travers des formules de « métayage » en usage dans la région de l'Anony.

B — Le « véritable » métayage

Dans la région de Tanambe, et vraisemblablement du reste de l'Anony, il existe deux types de métayage. Un type traditionnel revêt trois formes différentes suivant les apports respectifs des contractants et l'importance du capital d'exploitation fourni par le bailleur. Un type « occidental » généralisé dans les concessions européennes apparaît plus favorable aux métayers que les formules précédentes. Il n'est question dans les développements qui suivent que du métayage sur le riz. Il existe également un métayage sur les arachides.

a) *Le métayage traditionnel* (26)

Cette forme est la plus répandue dans la région de Tanambé. Le métayer — *mpiray asa* — apporte son travail et, éventuellement, une partie du capital d'exploitation. Suivant l'importance de son apport, les parts relatives du propriétaire et du métayer varient. Il existe trois formules de base, susceptibles quelquefois de certaines variations de détail qui peuvent modifier légèrement les rapports et les proportions.

Formule I — Elle apparaît assez fréquemment et consiste en une association mi-partie. Cette formule est connue sous le nom de *misasa bokatra*, partage en deux parties égales de la récolte. Le métayer à moitié est désigné par le terme de *mpisasa-bokatra*.

Les apports et parts se distribuent de la manière suivante :

Propriétaire	Métayer
terre semence semis	labour et hersage toutes les façons culturales récolte (moisson)

Lors des opérations de battage, participation du propriétaire et du métayer

Cette formule se présente comme une véritable association, le métayer à moitié est dans une situation relativement avantageuse.

Formule II — Partage sur la base suivante : un tiers pour le propriétaire, deux tiers pour le métayer. Dans cette formule, le propriétaire s'efface au maximum, ne fournissant que la terre. Cette formule est quelquefois désignée sous le nom de *misahatelo*.

- (26) Le métayage traditionnel présente peu de points communs avec les dispositions de la loi du 18 juillet 1889, relative au bail à colonat partiaire dont les principes essentiels sont restés à peu près lettre morte dans la plus grande partie des campagnes malgaches.

Propriétaire	Métayer
terre	labour et hersage semences semis effectue tous les travaux culturaux, y compris la coupe et le battage

Cette formule est fréquente du fait de l'absentéisme d'un grand nombre de propriétaires fonciers souvent non exploitants directs.

Formule III — Les termes du partage sont inversés par rapport à la formule précédente. Les deux-tiers de la récolte vont au propriétaire et le métayer garde le tiers.

Propriétaire	Métayer
terre fournit tout le matériel d'exploitation (charrue, bœufs dressés, herse...) avances d'argent	fait uniquement le travail matériel

Le métayer de la formule III est assimilé à un travailleur *mpiasa*, mot qui évoque une idée de rémunération. Il semble, d'après les cas examinés, que le travailleur au tiers rembourse les avances qu'il perçoit sur sa part de récolte, mais sans intérêts.

Le métayage est quelquefois compliqué par des rapports contractuels qui se surimposent au rapport initial. Il est courant que le métayer sollicite des prêts de subsistance auprès du propriétaire du terrain sur lequel il travaille. Ces prêts sont alors remboursés à la récolte sur la base de deux mesures contre une mesure. Lorsqu'il n'existe aucun lien entre le prêteur et l'emprunteur, une mesure empruntée s'échange contre trois mesures remboursables à la récolte. Les pratiques d'avances et de prêts de consommation ou de subsistance peuvent aggraver considérablement la situation des métayers, réduisant la part qui leur revient contractuellement.

b) *Le métayage de type « occidental »*

Le métayage de type « occidental » pratiqué dans la région de Tanambé sur des concessions relativement peu mécanisées, apparaît plus favorable aux métayers que le métayage traditionnel. Il semble que les concessionnaires l'appliquant aient moins de difficultés avec leur personnel que les autres exploitants. Suivant l'expression d'un métayer, cette forme est *madio*, c'est-à-dire nette, non accompagnée de prêts ou d'avances à intérêts élevés remboursables à la récolte sur la part du métayer. La semence est toujours fournie par le bailleur.

Le partage se fait sur la base d'un tiers pour le propriétaire, deux tiers pour le métayer. Le métayer est souvent désigné par le terme de *mpikarakara*. Les apports respectifs et la participation du bailleur et du preneur se répartissent comme suit :

Propriétaire	Métayer
terre	travaux d'entretien
matériel d'exploitation	labour
semence	sarclage (si nécessaire)
semis	moisson
repiquage (si riz repiqué)	battage

Cette formule apparaît très avantageuse pour le métayer et diffère grandement des régimes traditionnels. La comparaison avec la formule II du type précédent, qui laisse également les deux tiers de la production au bailleur, souligne le contraste.

c) *Sous-métayage et location de terres*

Le sous-métayage existerait dans la partie Sud du Lac Alaotra. Dans la région de l'Anony, il n'a pas été possible de relever de cas de sous-métayage véritable. Il semble que, lorsque le fait a été signalé, il se soit agi d'une erreur et que le rapport de sous-métayage ait été en fait un rapport entre locataire-exploitant et métayer. Il arrive qu'un paysan « A »

loue une terre à un autre paysan « B », qui en fait exploiter une partie par un métayer « C ».

Les locations de rizières *hofan-tanimbary* ou *fondron-tsabo* se faisant plus fréquentes, il est possible que le métayage sur terres louées augmente. Dans les quatre dernières années, une vingtaine de Merina de Manjakandriana, travailleurs saisonniers, se seraient installés dans l'Anony en louant des rizières (27).

C — Les services personnels

L'existence de tels services sans contre-partie économique objectivement suffisante met en lumière le déséquilibre de la société de l'Anony, l'asymétrie des rapports sociaux et les phénomènes de domination. Ces conditions particulières s'expliquent à la fois par les survivances d'un lourd passé et par l'actuelle structure agraire qui a permis à certaines pratiques de se perpétuer sous une nouvelle forme. Actuellement, les moyens de pression, quelles qu'aient été leurs origines, sont d'abord économiques. L'influence des réseaux de domination est d'autant plus profonde que ces réseaux ne sont pas concurrents entre eux. Cette situation est encore renforcée par le degré de dénuement dans lequel se trouvent une grande partie des paysans sans terre. Les membres de l'intelligenzia dominante, parfaitement informés des problèmes, ont une influence réelle sur les clientèles d'obligés qui gravitent autour d'eux et apparaissent par ailleurs étonnamment fermées au monde extérieur. La situation de la fraction dominante est encore renforcée par le complexe de dépendance dont font preuve les paysans. Les marques de respect extérieur, l'attitude dont les paysans font montre pendant les réunions sont révélatrices. Seuls ces faits peuvent expliquer la survivance des pratiques signalées. Il est possible de dis-

(27) Seules les bonnes rizières situées dans des zones suffisamment « hautes » — *avo toerana* — relativement protégées des inondations et des tilapias, font l'objet de contrats de location. Le loyer est établi sur la base de 30 000 à 50 000 francs/hectare pour une période de trois ans. Le locataire doit en principe s'acquitter immédiatement du montant de la location, mais il dispose le plus souvent d'un délai de trois à six mois.

tinguer parmi les assujettis aux services personnels, deux catégories de ruraux :

- ceux qui ne possèdent ni terre, ni matériel,
- ceux qui possèdent une parcelle de terre et ne possèdent pas de matériel.

a) *Le travailleur ne possède rien*

Ce cas constitue la première situation et se rencontre lorsque le travailleur redoutant les aléas propres au salariat et aux périodes de chômage forcé, recherche un « patron ». Le travailleur *mpiassa* avec sa famille travaille toute l'année sur les terres d'un propriétaire qui, en échange, lui donne la jouissance entière d'une petite parcelle de l'ordre d'un demi-hectare et l'autorise à utiliser son matériel (charrue attelée, herse...). Les services rendus, considérés comme la contre-partie de l'usufruit du lopin de terre sur lequel il plante le riz rouge qui lui permet de subsister, ne donnent pas droit à rémunération. Toutefois, le *mpiassa* est nourri lorsqu'il travaille sur les terres du propriétaire et reçoit, conformément à la coutume, quelques mesures de paddy à l'occasion des grands travaux culturels : repiquage, sarclage, moisson et battage. Ces travaux représentent une centaine de journées par an (28). Il arrive, comme dans le cas du contrat de gardiennage de bœufs, que le propriétaire paie l'impôt de cette catégorie de travailleurs, ce qui accroît leur dépendance.

Le maintien de cette formule atteste la persistance des inégalités sociales ; très souvent les paysans ainsi dépendants sont des descendants d'esclaves attachés à une famille. Néanmoins cela n'est pas une règle et des gens très gênés — *poritra* — se trouvent parfois obligés d'accepter cette situation. Cependant, ce type de rapport tendait en 1960/61 à évoluer et à se rapprocher des conditions normales. Pour conserver leurs travailleurs, en particulier les éléments jeunes, les propriétaires acceptaient de leur donner en plus de la parcelle de « subsistance » une parcelle plus importante exploitée en métayage mi-partie. Cette formule, comparable à la formule

(28) Sous leurs formes les plus sévères, ces situations évoquent le régime des *zamindar* et *malguzar*, en Inde, ou certaines pratiques en usage en Amérique Andine, signalées par les rapports de l'Organisation Internationale du Travail, déposés aux Nations Unies.

I du métayage traditionnel, était reconnaissable en ce que le métayer fournissait lui-même les semences, mais en revanche, utilisait le matériel du propriétaire.

b) Le paysan possède une parcelle, mais pas de matériel

Le matériel s'entend des bœufs piétineurs ou des bœufs dressés pouvant être attelés à une charrue ou à une herse. Les bœufs interviennent à deux reprises au cours de la campagne rizicole, lors de la plantation, bœufs de piétinage ou bœufs attelés (6 à 8 bêtes par charrue), et au moment du battage où comme il a été vu, suivant une technique en usage en pays sihanaka, il est fréquent d'utiliser les bœufs pour piétiner les gerbes. Certains paysans acceptaient de garder les troupeaux de bœufs toute l'année afin de pouvoir les utiliser lors du piétinage. Il était d'usage que dans certaines familles, des jeunes hommes soient préposés à ce travail. Le bouvier retirait quelques avantages, il était nourri, et ses impôts étaient à la charge du propriétaire du troupeau. Actuellement, le paysan qui ne possède pas de matériel aratoire ni d'attelage de bœufs dressés, et qui ne peut payer le prix de la location en espèces, paie en journées de travail. Il n'est pas rare que le paysan emprunteur prête la main à l'occasion de toutes les opérations culturales. Cette pratique est d'autant plus préjudiciable que, travaillant d'abord sur les champs du propriétaire du matériel, il se trouve lui-même fréquemment en retard. Cela est net au moment des semailles où le paysan risque de trouver sa rizièrre envahie par les mauvaises herbes. L'état de la rizièrre et le semis tardif entraînent souvent de mauvais rendements. Le repiquage, rentable sur les petites exploitations s'il est effectué en faire valoir direct, se trouve souvent exclu par manque de temps.

Ces formes de service en échange de prêt de matériel se rencontrent souvent dans la région de Tanambe. Suivant des informations non vérifiées sur place, elles seraient encore plus fréquentes dans celle d'Ambovoro, et font ressortir le déséquilibre de la société rurale de l'Anony. Dans le cas étudié, ce déséquilibre est encore aggravé par un certain nombre de pratiques, telles celles des prêts à intérêt qui trouvent leur garantie dans la position, le statut et le rôle que les prêteurs occupent et jouent dans la société villageoise. Ces

pratiques concourent à accroître la dépendance des paysans démunis et à favoriser la constitution de clientèles d'obligés, étroitement attachés à un « patron » protecteur puissant.

Les « facteurs aggravants »

Il suffit sous cette rubrique d'étudier les prêts à intérêts. Il existe deux catégories de prêts d'importance très inégale, d'une part des prêts à court terme, de loin les plus fréquents, d'autre part, des prêts à moyen ou à long terme, reposant sur des garanties différentes.

A — Les prêts à court terme

Les prêts à court terme se distribuent en trois catégories : prêts de consommation ou de subsistance, prêts de semence, prêts de campagne.

a) *Prêts de consommation*

Ils sont liés essentiellement à l'époque difficile correspondant aux « creux » des calendriers agricoles. De novembre à mars, pendant le *maitso ahitra*, les paysans attendent la récolte sans disposer de revenus suffisants susceptibles d'alimenter les budgets ; leur situation est particulièrement critique en février/mars, immédiatement avant les premières récoltes des variétés précoces, et ceux qui ne possèdent pas de bœufs à vendre empruntent du paddy pour la consommation. Les prêteurs, essentiellement des commerçants, prêtent au double ou au triple suivant la catégorie à laquelle appartient l'emprunteur et suivant les garanties qu'il offre. A la récolte, l'emprunteur qui a reçu une mesure de *vata* de paddy ou de riz en rend deux ou trois. La proportion un/trois paraît la plus fréquente. Si le prêteur est en même temps « collecteur » de riz, il arrive que le paysan convienne avec lui d'un prix fixe et s'engage à lui vendre sur cette base une partie ou la totalité de sa récolte. Cette sorte de contrat est connue sous le terme d'*anto-bokatra* (29). Les prêts de consommation,

(29) *L'anto-bokatra* n'a pas le même sens en Imerina, où il apparaît comme une clause stipulée au profit du bailleur dans certains contrats de métayage.

s'ils sont importants, font l'objet d'un écrit passé en présence des membres influents du *Fokonolona*. Comme tous les contrats passés par écrit, seuls la quantité et le montant devant être remboursés apparaissent dans l'acte.

b) *Prêts de semence*

Ils sont sollicités de septembre à février, suivant les années et le régime des pluies. Ils sont variables car la quantité de semence à l'hectare peut elle-même varier de 50 à 250 kilogrammes suivant la technique employée (semis direct ou repiquage), la variété de paddy et la situation des rizières. Le prêt de semence fait l'objet d'un contrat, le *telo midina*, contrat d'avance de paddy « semence ». Le cultivateur rend trois mesures pour une mesure (30).

c) *Prêts de campagne*

Ils sont sollicités pour la seule culture du riz, et sont nécessaires à deux époques :

- en novembre - décembre - janvier pour le labour, le hersage et, s'il s'agit de riz repiqué, le repiquage et le sarclage ;
- en juin - juillet, pour la moisson et le battage. Il faut noter qu'il est très rare que les paysans empruntent pour la récolte des variétés précoces de riz rouge destiné à la consommation familiale. Cette production n'étant pas commercialisée, les règles d'entraide entre parents et voisins jouent dans quelques cas.

En règle générale, la commercialisation finale d'un produit exclut l'entraide traditionnelle et introduit la formule du salariat. Ces prêts ou avances, désignés par le terme de *enti-miosa*, sont consentis en espèces et remboursés soit en espèces, soit en paddy, au moment de la récolte. Tous les prêts d'argent remboursables en argent sont consentis au taux de 100 %. Dans le cas où le prêt est remboursable en paddy, la parité s'établit sur la base d'une tonne de paddy

(30) Le terme *bongary* qui désigne le même type de contrat en pays betsimisaraka, est compris par quelques vieux Sihanaka. En pays sakalava le contrat de prêt de semence est connu sous le nom de *makajany*.

pour 5 000 francs, ce qui revient au même. Quelquefois, cette formule apparaît plus avantageuse du fait de la mauvaise qualité du paddy (semis à la volée), qui contient de nombreuses impuretés et des grains d'autres graminées mêlés à ceux du riz. Des sondages effectués auprès d'une soixantaine de personnes montraient que les paysans « moyens » jouant à la fois sur le travail familial, l'entraide traditionnelle, les prêts et d'autres formes de rémunération indirecte, empruntent en moyenne :

— 5.000 francs par hectare pour le riz semé,

— 10.000 francs par hectare pour le riz repiqué.

Compte tenu des intérêts de la dette, cela représente lors du remboursement 10 à 20 mille francs dans le cas d'une dette remboursable en espèces ou, dans le cas contraire, une ou deux tonnes de paddy par hectare. Cette convention de prêt de campagne est quelquefois désignée, comme dans le cas précédent, par le terme d'*anto-bokatra*. Quel que soit le résultat de la campagne agricole, l'emprunteur s'engage à rembourser au moment de la récolte une part préalablement déterminée. Le prêteur ne souffre pas des circonstances défavorables et des aléas propres à la vie agricole.

B — Les prêts à moyen et long termes

Ils sont plus rares, et intéressants par les types de garanties qu'ils exigent. Les prêts à moyen ou long terme sont généralement sollicités lors d'événements qui tiennent une grande place dans la vie traditionnelle : circoncision : *fora zazalahy* ; union légitime traditionnelle : *fanambadiana* ; mort et funérailles : *fandevenana* ; ou encore construction de tombeaux : *fasana* ou *lolo*.

C — Les garanties

Il n'existe pas au Lac, ou tout au moins dans la région étudiée, de vente à réméré comparable au *varo-belo* betsileo. Lorsque le prêt est important, le prêteur recherche une ga-

rantie supplémentaire et exige souvent la conclusion d'un contrat de *fehivava*. Le *fehivava* pratiqué en pays sihanaka apparaît très sévère. Comme en Imerina, il peut être considéré comme un gage avec garantie immobilière (31), le débiteur remettant à son créancier un immeuble — le plus souvent une rizière que ce dernier exploite en percevant les fruits et revenus qui ne sont *pas imputés sur le capital dû* (32). Contrairement au *fehivana* merina, le *fehivava* sihanaka n'exclut pas les intérêts, qui viennent s'ajouter aux fruits et revenus, et comporte un délai ; si, à l'expiration du délai, le débiteur n'est pas parvenu à se libérer, le créancier se saisit de la terre et exige que soit passé un acte de vente régulier. Ce contrat multiplie les garanties les plus énergiques au bénéfice du créancier.

En ce qui concerne les intérêts, aucun taux n'est fixé, le débiteur est tenu à consentir un intérêt normal. La normalité en cas de litige étant appréciée par le *Fokonolona*, l'intérêt exigible dans de pareils cas est de l'ordre de 20 à 30 %. La structure commerciale de Tanambe donne une idée assez juste du réseau distributeur de prêts. Les Chinois ne jouent pas le rôle que jouent les Pakistanais dans l'Ouest. Sur l'Anony, l'âpreté indienne est remplacée par l'âpreté des grands propriétaires, qui, en outre, constituent pratiquement le *Fokonolona* ou tout au moins, y exercent le plus d'influence. Le *Fokonolona* de Tanambe représente les intérêts d'une catégorie sociale déterminée, et non pas de l'ensemble des paysans. La représentation est d'autant plus mal assurée que l'on descend dans l'échelle sociale. Il est possible d'avancer que les intérêts d'environ 50 à 60 % de la population de Tanambe et des villages environnants ne sont absolument pas représentés et que cette masse ne peut pas s'exprimer. En ce qui concerne les prêts, il se trouve que la fraction qui possède les pouvoirs est, en fait, celle qui consent les prêts

(31) THÉBAULT : *Traité de droit civil malgache* (coutume hova), fascicule II, pages 341 et suivantes.

(32) Cette disposition évoque le Mort Gage de l'ancien droit occidental. Attaqué par les canonistes, comme usuraire, le Mort Gage a été remplacé par le Vif Gage qui présente beaucoup d'affinités avec l'actuelle antichrèse où les fruits et revenus sont imputés sur le capital dû. Le *fehivava* pratiqué au Lac est plus sévère que l'ancien Mort Gage, qui était exclusif de tout intérêt supplémentaire.

et qui a intérêt à conserver le système. Toutes les opérations, tous les contrats sont passés devant un *Fokonolona* qui se trouvant être à la fois juge et partie, est inévitablement assez peu favorable aux débiteurs. Lorsque les débiteurs ne peuvent pas s'acquitter, le *Fokonolona* accorde un délai en majorant encore la dette, ou ordonne la saisie des biens du débiteur. Le prêteur, suivant l'importance de la dette, est autorisé à saisir dans l'ordre :

- les bœufs (33)
- le matériel agricole, charrue, herse, charrette
- les terres (rizières)
- l'habitation du débiteur.

Ces pratiques apparaissent fort gênantes ; d'une part, elles interdisent la constitution de toute épargne en s'opposant à la constitution d'un excédent en fin de campagne ; d'autre part, elles détournent au profit d'un groupe le surplus de la production. Les rapports que procurent les prêts découragent pratiquement les investissements productifs estimés à juste titre moins rentables et plus aléatoires (34). La principale garantie résulte ainsi de l'actuel système social, qu'il est nécessaire d'examiner brièvement.

III — LA SOCIÉTÉ VILLAGEOISE DE L'ANONY

La description volontairement très succincte retrace la situation sociale de 1960. Ainsi qu'en témoignent les mégalithes du passé, le Lac Alaotra est compris dans l'aire de peuplement sihanaka ; toutefois l'influence merina est très ancienne et les Merina nombreux. Les paysans sans terre sont pour la plupart sihanaka, mais la distinction Merina/Sihanaka n'est

(33) Les bœufs sont évalués à des taux inférieurs aux cours normaux, souvent sur la base de 5 000 francs la tête.

(34) En fait, l'argent prend la forme qui lui donne le plus de valeur. Exprimé en termes plus techniques, le taux d'intensité du capital, très faible dans l'agriculture et plus généralement dans l'ensemble du secteur primaire, correspondant au secteur traditionnel, est plus élevé dans les branches d'activité relevant des deux autres secteurs et particulièrement du secteur tertiaire ou des « services ».

pas, en ce qui concerne les terres, significative (35), l'appartenance à une même catégorie économique étant beaucoup plus pertinente. En prenant en considération le statut foncier, le degré d'autonomie de l'exploitation individuelle, l'origine et l'importance des revenus et l'intensité de participation à la vie sociale, il est possible de répartir grossièrement les habitants de l'Anony en trois catégories : paysans pauvres, exploitants moyens et « gros » propriétaires fonciers (36).

Si la plus grande partie des habitants de l'Anony vivent du travail de la terre et des salaires ou parts qu'ils perçoivent en travaillant pour d'autres exploitants ou des concessionnaires, les activités des catégories sociales plus avantagées apparaissent davantage diversifiées. Aux niveaux supérieurs, les revenus proviennent de différentes sources. C'est ainsi que les collecteurs de riz accordent également des avances *entimiasa* remboursables à la récolte. Dans les cas observés, il ne s'agissait pas de prêts à 100 %, mais d'une convention au terme de laquelle l'emprunteur s'engageait à vendre sa production au collecteur, et généralement à un prix légèrement inférieur au cours en vigueur. Fréquemment toutefois, à la récolte, le collecteur accordait un ou deux francs de plus de manière à s'assurer pour l'avenir de la production. Les collecteurs travaillent en principe avec des fonds appartenant aux usiniers, mais très souvent emploient également

(35) Si l'on considère les propriétaires de terrains, les Merina sont peu nombreux, 12 sur un échantillon de 225, soit seulement 5,3 %. De nombreux Merina exercent en revanche des activités artisanales ou commerciales, étant souvent acheteurs ou « collecteurs » de riz, *mpandanja*. La plupart de ces acheteurs sont installés au village de Tanambe.

(36) Cette classification est le résultat d'une enquête empirique. Elle correspond à la réalité observable ; peu satisfaisante, elle a toutefois permis dans le cadre de la brève enquête réalisée, de fournir rapidement une base de travail. Descriptive, elle s'appuie sur les notions de statut et de rang. Cette approche est conforme aux travaux américains prenant en considération d'une part les opinions exprimées quant au rang qu'occupent les différents individus dans la hiérarchie de la société et, d'autre part, un certain nombre de critères objectifs attestant du « statut ». (Lloyd WARNER : *Social Class in America*, 1949).

des fonds personnels (37). Paysans riches et influents, acheteurs de riz, constituent la majorité du *Fokonolona*, pris dans son sens restreint d'instance villageoise et aujourd'hui de Conseil Municipal. Il est certain que ce Conseil, librement élu, n'est pas représentatif de la collectivité rurale, dont les intérêts sont souvent opposés au sien.

L'ouverture de ce groupe, les moyens d'information dont il dispose, contrastent étrangement avec le caractère fermé de l'ensemble des communautés rurales. La majorité des paysans sihanaka nés dans l'Anony ne l'ont jamais quitté, des vieillards ne connaissent pas Ambatondrazaka, leur monde ne franchit pas l'horizon familial du marais et des *tanety* qui entourent le Lac. Des paysans sans terre expliquaient qu'ils ne pourraient pas aller dans la plaine voisine d'Antsahamaloto, où pourtant des terres étaient disponibles (38). Au contraire, la fraction supérieure profite au maximum des relations avec l'extérieur, la plupart des collecteurs merina possèdent des biens à Tananarive. Tanambe est relié journellement à Amparafaravola au sud et à Imerinamandroso au nord ; en outre Tanambe et Vohitsara sont directement reliés à Tananarive cinq fois par semaine (39). Les relations avec l'extérieur sont encore resserrées par les déplacements d'ouvriers spécialisés ou de tâcherons, originaires pour la plupart de la province de Tananarive : charpentiers, briquetiers, maçons, travaillant dans les villages de Tanambe, Ambohitsara ou Ambovoro (40). A deux époques de l'année des journa-

(37) Le collecteur est rémunéré sur la base d'un prix forfaitaire. En 1959-60, les collecteurs recevaient 200 à 250 frs. par tonne collectée. Les collecteurs ont une situation aisée. Le dénommé R. possédait trois maisons en dur qu'il louait, vingt hectares de rizières, et venait d'acquérir un taxi-brousse.

(38) Cette attitude était nette chez les éléments catholiques. Les catholiques, moins nombreux dans la région étudiée que les protestants (500 à 600 contre un millier), souvent d'origine très humble, étaient réellement « liés » à la glèbe.

(39) Liaisons automobiles : Tanambe/Amparafaravola : cinq voyages par jour ; Tanambe/Imerimandroso : trois voyages par jour ; Vohitsara, Tanambe/Tananarive, en dehors des liaisons par voie ferrée, par Ambatosoratra au Sud-Est du Lac, cinq voyages par semaine de taxi-brousse.

(40) Les Merina installés définitivement au Lac Alaotra ont tendance, dès que possible, à faire construire des maisons à étages en briques crues et à toits couverts de tôles. Voir L. MOLET : *Premier rapport sur*

liers agricoles viennent effectuer les travaux de repiquage et de moisson. Enfin, en saison sèche, s'établit un intense mouvement commercial ; des commerçants ambulants de Tananarive et d'Antsirabe apportent des marchandises. Le commerce de friperie est très important, les marchands fournissent l'essentiel des biens domestiques susceptibles d'intéresser les habitants de l'Alaotra : matériel d'équipement, ameublement... La radio et la presse permettent aux notables d'être rapidement informés, une boutique vend les principaux journaux tananariviens (41), de nombreux lecteurs sont abonnés à *Fanasina*, organe des missions protestantes, dont l'influence est beaucoup plus forte au Lac que celle des catholiques. Il n'y a rien d'étonnant à ce que les notables avertis des faits extérieurs aient une influence réelle sur les masses. L'attitude des assemblées lors des réunions est à cet égard révélatrice : les décisions sont prises en public mais non pour autant en commun ; elles émanent en réalité d'une petite minorité qui exerce le leadership. La multitude, les *valala be mandry*, se contente d'assister d'une manière passive. Certains cultivateurs moyens interviennent surtout pour assurer l'assemblée de leur conformisme. Un groupe réduit participe activement aux débats, mais la décision appartient en fait à quelques personnalités. L'idéal de stabilité sociale est tel que les divergences, en dehors des situations de crise, ne se manifestent pas. Les vices du système tiennent à ce que l'on aboutit à une fausse majorité ; les obstacles à l'élaboration d'une décision unanime sont d'ordre culturel, le plus grand nombre, dont la présence cautionne les décisions prises, n'a pas les moyens de s'exprimer. Seule une

l'aspect psychologique des travaux de conservation des sols dans quelques vallées du Bassin Oriental du Lac Alaotra O.R.S.T.O.M./I.R.S.M., Tananarive, 1956, p. 2.

- (41) Journal officiel « *Vaovao Frantsay-Malagasy* » et journaux (*gazety*) quotidiens : *Malagasy vaovao*, *Hehy*, *Maresaka*, *Basy vava*... Il est significatif qu'en dépit des opinions « très avancées » qu'affirment volontiers de nombreux leaders, l'*Imongo Vaovao*, d'inspiration communiste, qui traite souvent de problèmes économiques et agraires, ne figurait pas à l'inventaire. Cette situation ne tient aucunement au hasard et illustre le rôle de « filtre » que jouent les notables des campagnes.

révolution dans les mentalités pourrait bouleverser cette situation (42).

L'ascendant de l'élément dominant s'explique à la fois par son rôle économique, par le monopole de l'information qu'il détient, et par le fait qu'il dispose de l'ensemble des moyens de contrôle social. En 1960, à l'intérieur de cette oligarchie, si une partie paraissait avant tout soucieuse de préserver ses avantages, une fraction importante, par calcul peut-être plus que par sentiment, percevait cependant l'anormalité de la situation paysanne.

IV — LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT

Début 1960, la position de la fraction dominante était compromise à la fois par l'évolution des rapports humains et par le projet d'aménagement hydraulique venu compliquer une situation déjà inquiétante en elle-même. Il semble que les notables qui — tout au moins dans un premier temps — avaient su surmonter les difficultés de main-d'œuvre, étaient en revanche beaucoup moins assurés face à un projet qui, allant directement à l'encontre du système économique et social existant, menaçait encore davantage leur suprématie (43).

Evolution des rapports humains

Jusqu'à une période récente, les attitudes de non-acceptation ou d'impatience dont faisaient quelquefois montre des paysans isolés, étaient ressenties comme des déviations à l'é-

(42) Pour une étude de l'élaboration de la décision dans une autre région de Madagascar : *Les économies paysannes malgaches du Bas-Mangoky*, Berger-Levrault, Paris, 1963, pp. 327 à 332.

(43) En d'autres termes, la fraction dominante, soucieuse de maintenir son ascendant, devait lutter contre les menaces de changement résultant à la fois de facteurs endogènes et exogènes. Cf. G. BALANDIER : « La tâche de l'Anthropologie sociale et culturelle » dans *Changements techniques, économiques et sociaux*, Bureau International de recherche sur les implications sociales du progrès technique, Conseil International des Sciences Sociales, Paris, 1958, pp. 312 et 313.

gard des normes et provoquaient une réprobation générale. Au moment de l'enquête, si les personnes âgées percevaient les rapports sociaux d'une manière subjective, en termes de réciprocité et d'échanges de services, les paysans jeunes commençaient à les comprendre comme l'affrontement de groupes d'affinité économique ayant des intérêts distincts. Au début de 1960, il était possible de relever des comportements témoignant d'un changement fondamental d'attitude. D'une part, les paysans s'efforçaient de se rendre relativement autonomes, recherchant d'autres sources de revenus, d'autre part, dans quelques cas, les relations entre propriétaires fonciers et métayers ou journaliers prenaient un tour litigieux, ce qui était absolument nouveau.

La recherche d'autonomie et le durcissement des relations sociales

L'introduction des *tilapias*, qui ont rapidement repeuplé le Lac et qui, de l'avis de nombreux notables, ont eu pour effet « d'inciter des gens naturellement nonchalants à une paresse accrue », présente pour les paysans démunis des avantages certains, notamment pendant la longue période difficile correspondant au mois de soudure. Le poisson, ainsi qu'en témoigne la composition des menus recueillis, tient une grande place dans l'alimentation des villageois pauvres. Son caractère de condiment, *laoka*, dans les traditions culinaires ne lui permet toutefois pas de remplacer le riz qui constitue la nourriture par excellence, ou, à défaut, divers féculents. Les produits de la pêche, non consommés, sont vendus frais ou séchés sur les bords des routes et des chemins, ou sur le marché de Tanambe (44). De nombreuses paysannes essaient de pratiquer quelques menus trocs et d'obtenir en échange du poisson, du riz ou, plus souvent, du maïs ou du manioc. Cette recherche d'activités d'appoint, dont la

(44) La pêche pourrait constituer l'une des grandes richesses du Lac. En 1960, sur l'Alaotra comme sur l'ensemble des Hautes Terres, les cours du poisson (frais ou séché) étaient beaucoup trop élevés compte tenu de son abondance et du peu de travail qu'exigeait sa capture. Cette disparité par rapport aux prix des autres produits agricoles ne s'expliquait pas.

pêche constitue le principal exemple (45), est très gênante de par l'absentéisme qui en résulte, et surtout, de par l'autonomie relative qui en découle. Pourtant, ces inconvénients réels inquiètent beaucoup moins les notables influents que certaines attitudes hostiles qui rendent compte d'un changement de mentalité dans les masses. Autrefois, les conflits entre propriétaires fonciers et métayers étaient pratiquement inexistantes. De nombreux propriétaires finissaient par se désintéresser de la gestion et laissaient toute latitude aux métayers, estimant qu'un profit, aussi réduit soit-il, est préférable à une absence de profit. Cette quiétude favorisait l'absentéisme des possesseurs de terres, dont un grand nombre se contentait de venir au moment de la moisson chercher les parts de récolte. De l'avis des notables rencontrés sur l'Alaotra, cette attitude de « laisser faire » n'est plus possible. Les rapports humains, qui jadis n'entraînaient aucune surprise, sont devenus difficiles. Depuis quelques années, dans le cours d'une année agricole, le *Fokonolona* de Tanambe est amené à trancher en moyenne 5 à 6 affaires importantes qui opposent des métayers ou des ouvriers agricoles à des propriétaires fonciers. Les différends proviennent de deux causes essentielles :

- contestations au sujet des jours « *fady* » où les travaux dans les rizières sont interdits pour des raisons d'ordre social et religieux,
- difficultés résultant du recouvrement des prêts et avances consentis en cours d'année agricole.

En ce qui concerne les jours *fady*, la plupart des propriétaires estiment qu'ils sont trop nombreux, et que fréquemment les métayers prennent prétexte de cette excuse pour se soustraire à leurs obligations, perdant beaucoup de temps à la pêche ou exerçant d'autres activités.

Les litiges à l'occasion du non-remboursement des emprunts par les débiteurs sont considérés comme encore plus graves. Les propriétaires fonciers qui disposent de biens susceptibles de constituer des garanties, bénéficient de prêts de la part du Crédit Agricole ou d'autres organismes. Une partie des sommes provenant de ces prêts leur permet à leur tour de con-

(45) La vente de bois à brûler, *kitay*, constituait une autre source de revenus.

sentir des avances à leurs métayers. Les avances *enti-miasa* consenties au taux normal en usage dans la région du Lac (100 %), si elles sont remboursées en espèces, sont le plus souvent remboursables en paddy à la récolte sur la base d'une tonne de paddy pour un prêt de 5.000 francs (46). Si l'année est mauvaise, le métayer ne peut pas s'acquitter de sa dette. Pour faire face à ses propres engagements, le propriétaire, qui le plus souvent ne dispose pas de grandes réserves, s'efforce de vendre pour son compte la totalité de la récolte du métayer, qui se voit privé de sa part. En 1959 et 1960, à plusieurs reprises, des métayers, afin de se dédommager à leur tour, ont prétendu garder définitivement la terre qu'ils exploitaient en métayage. Une telle attitude aurait été impensable seulement une dizaine d'années auparavant. Ce durcissement inattendu fit prendre conscience aux membres des couches dominantes du danger que représentait l'existence d'un sous-prolétariat susceptible de brusques colères. Lors d'une conversation, un groupe de propriétaires moyens s'inquiétait de cette situation et faisait remarquer qu'en cas de litige, il était nécessaire de se ranger à l'avis du *Fokonolona* qui, mieux que personne, connaissait les données du problème. L'un des interlocuteurs soulignait qu'un tribunal non suffisamment informé, risquait de « donner raison au métayer ».

Le recours à une main-d'œuvre extérieure

La main-d'œuvre originaire du Lac se faisant brusquement plus exigeante, les propriétaires fonciers ont fait appel à une main-d'œuvre extérieure de travailleurs saisonniers. Cette solution a été facilitée par l'action des services de l'agriculture tendant à généraliser la pratique du riz repiqué, technique à laquelle étaient rompus les travailleurs saisonniers. L'adoption de la nouvelle technique et sa généralisation rapide dès 1959, devaient dans une première période avoir pour effet de diminuer la dépendance des propriétaires à l'égard de la main-d'œuvre locale.

Le recours à une main-d'œuvre extérieure, à laquelle sont offertes des conditions très favorables, constitue un nouveau

(46) Soit environ la moitié de la valeur du paddy.

moyen de pression et de rétorsion très efficace. L'intervention de travailleurs étrangers, concurrents, sur le marché du travail, des ouvriers agricoles locaux, a été d'autant plus facile que depuis quelques années, des paysans de la région de Manjakandriana en Imerina venaient à deux époques de l'année travailler sur les concessions européennes de l'Anony et de la Sahamaloto. Ces mouvements de migrations déjà amorcés ont été compromis dès que les concessionnaires européens ont commencé à remplacer le repiquage par le semis direct sur des rizières aménagées suivant les courbes de niveau. La nouvelle demande de main-d'œuvre, émanant des concessionnaires et propriétaires malgaches de la région, leur a permis de se maintenir. Les concessionnaires ou exploitants qui prennent l'initiative de faire venir cette main-d'œuvre extérieure au moment du repiquage et de la moisson, prennent à leur charge les frais de voyage par voie ferrée depuis Manjakandriana jusqu'au Lac Alaotra (gares d'Ambatosoratra ou d'Andilanatoby) et retour. Outre le voyage, les travailleurs migrants sont assurés d'une rémunération élevée sur la base de 175 francs par jour, à laquelle s'ajoutent la nourriture (riz et viande), le logement, et d'autres fournitures secondaires (savon, tabac...). Le nombre de travailleurs venus chaque année de Manjakandriana peut être évalué, pour la région de l'Anony, entre 150 et 200. Les saisonniers sont organisés en équipes qui, le plus souvent, travaillent à forfait, *karama tapaka*. Les équipes venues pour la moisson sont rentrées à Manjakandriana au plus tard mi-juillet. En imputant tous les frais annexes, nourriture, avantages en nature, voyages..., un journalier « extérieur » reviendrait environ à 250 ou 275 francs par jour. Selon de nombreux exploitants, cette formule apparaît tout de même rentable et plus économique que l'emploi d'une main-d'œuvre locale dont le rendement serait bien moindre (47).

- (47) Un rapport de 1961 du Bureau du Paysannat de Tananarive établi par M. Fl. RANDRIAMANANJARA, traitant de la condition des travailleurs saisonniers à Belanitra, village situé à 20 kms. de Tananarive, fournit des détails intéressants. Dans le cas étudié, les travailleurs sont des Betsileo. Dans certaines limites, les saisonniers sont autorisés à discuter des conditions de rémunération, modifiant légèrement le forfait arrêté. Les réajustements s'effectuent sur les parcelles destinées à être travaillées. Le maître du champ « lance un prix sur la coupe (pour les hommes) et le transport (pour les femmes) ». Ces

Dans une certaine mesure, les propriétaires fonciers sont donc parvenus à surmonter les difficultés résultant de cet antagonisme naissant au sein de la société rurale, en faisant appel à une main-d'œuvre extérieure, originaire de l'Imérina. Le recours à des équipes de travailleurs saisonniers a entraîné toute une série de conséquences immédiates et plus lointaines. Sur le plan agricole, l'intervention d'une main-d'œuvre spécialisée a permis, sur une partie des superficies, de passer de la technique traditionnelle sihanaka du riz semé à la volée, à la technique merina du riz repiqué. Cette innovation, vivement encouragée par les services locaux de l'Agriculture, a constitué un gain économique important, permettant d'atteindre des rendements de l'ordre de 4 tonnes à l'hectare et doublant les productions sur certaines rizières (48).

Le projet d'aménagement hydraulique

Le projet, d'inspiration occidentale, accepté et cautionné par les milieux dirigeants malgaches, inquiétait encore davantage les membres des couches dominantes de l'Anony. Dans le cas précédent, les réactions des paysans, en dépit de

derniers discutent, en tenant compte de la superficie, estimée par le nombre de femmes ayant participé au repiquage (*Ketsa* 3, 4... *na 10 vavy*) « rizières trois, quatre ou dix femmes et de « l'état du riz ». Les salariés estiment que les gerbes couchées par l'averse sont plus difficiles à couper et font perdre beaucoup de temps. Le rapport rend compte des avantages en nature, en particulier de l'importance des repas : « A 10 h. 30, l'employeur sert le repas à ses employés. Le menu se compose de riz, à raison d'un « *kapoaka* » et demi par convive (le *kapoaka* est une mesure de capacité constituée par une boîte de lait concentré vide), avec bouillon de viande de bœuf mélangé avec du chou de Chine, de « *bredes mafana* » et de « *voanjobory* ». Comme dessert, une tasse de café. Le retour au village se situe aux alentours de 16 h. 30. Les travailleurs reçoivent encore leur repas du soir, deux kg. de paddy par personne. Les femmes pilent le paddy et préparent la cuisson. Alors qu'en pays betsileo, les journaliers ne reçoivent pas plus de 100 francs par jour, les salaires à Belanitra atteignent en moyenne 200 francs.

- (48) Sur un autre plan, la concurrence d'une main-d'œuvre extérieure, jugée plus experte et mieux rémunérée, gênante dans l'immédiat, doit se révéler bénéfique à l'avenir. Il est plus que probable que les niveaux des salaires des journaliers originaires du Lac, tendront à se rapprocher de ceux des travailleurs saisonniers.

la gêne qu'elles apportaient, étaient prévisibles, de la même manière qu'étaient prévisibles les difficultés immédiates et plus lointaines auxquelles les métayers et les journaliers, peu dociles, ne manqueraient pas de se heurter. Bien que la terre n'ait pas une grande valeur marchande (49), sa possession, par suite de la spéculation sur la rareté, offrait un moyen d'action sur les paysans démunis. Les difficultés de main-d'œuvre ne posaient pas de problèmes insolubles ; en revanche les moyens de défense à l'encontre du projet d'aménagement apparaissaient moins sûrs, les dispositions prévues comportant des mesures et des actions propres à assurer l'autonomie des exploitations individuelles. Les travaux d'aménagement visaient à la fois à l'amélioration du réseau hydraulique existant et à la bonification de nouvelles terres gagnées sur les marais. Une participation financière des populations bénéficiaires était envisagée. Les possesseurs de rizières devaient payer des indemnités de plus-value, tandis que les paysans sans terre pouvaient devenir propriétaires moyennant le paiement d'une location-vente. Des organismes de prêt assuraient le crédit nécessaire et de longs délais, offrant toutes les garanties souhaitables, étaient prévus pour permettre aux paysans de se libérer. Enfin, les paysans pouvaient être regroupés dans des coopératives ou associations leur permettant de commercialiser leur production dans les conditions les plus avantageuses.

En d'autres termes, la réalisation du projet permettant une mobilité sociale et économique jamais atteinte menaçait directement l'ensemble des structures sociales et économiques, les propriétaires fonciers et les collecteurs risquant dans le même temps de perdre leur suprématie, leur ascendant et leur emprise sur les menaces rurales. Le fait d'offrir de nouvelles terres bonifiées et, par un système de location vente, les moyens de les acquérir, impliquait à terme l'autonomie de la couche la plus importante de la po-

(49) Les prix des rizières sont difficiles à estimer. Les transactions ne sont pas nombreuses, sur 221 propriétaires, 193 ont acquis directement leurs terres soit par héritage soit par défrichement direct, 3 par licitation, 25 par achat direct. Actuellement, du fait des *tilapias*, les rizières « basses », facilement inondées, sont dévalorisées, les paysans les estiment entre 5 000 et 10 000 Fr. l'hectare. Il semble que les prix des « bonnes rizières » varient entre 20.000 et 30 000 Fr/ha.

pulation et la fin des réseaux de dépendance. Ce changement faisait perdre le contrôle de la main-d'œuvre nécessaire à la mise en valeur des domaines fonciers et, sur un autre plan, supprimait les revenus non négligeables provenant du remboursement des prêts.

Le raidissement des propriétaires fonciers était d'autant plus réel, qu'ils se trouvaient devant un dilemme difficile à résoudre. Les coûts d'exploitation, liés au riz repiqué et à l'emploi de la main-d'œuvre saisonnière, s'avèrent très élevés. Dans le même temps, des expériences réalisées dans le Nord-Est du Lac sur des concessions européennes, montraient qu'il était possible, à des coûts bien moindres, de semer directement le riz sur des rizières préalablement aménagées, suivant des courbes de niveau tracées minutieusement, et d'atteindre des rendements très élevés de l'ordre de 6 tonnes à l'hectare. La nouvelle technique apparaissait très intéressante dès que les superficies des rizières atteignaient cinq à dix hectares. Toutefois, l'achat du matériel lourd : tracteur, niveleuse, qu'impliquait cette technique, excédait considérablement les facultés contributives du groupe. Il en résultait que, faute d'être à même de s'équiper d'une manière satisfaisante, les grandes propriétés étaient mal exploitées ou exploitées insuffisamment. D'importantes superficies demeuraient en friche, alors que des familles paysannes restaient privées de l'essentiel.

Dans cette conjoncture, les réactions ne pouvaient être que défavorables. Profitant de leur influence et de leur rôle reconnu de médiateurs entre les masses rurales et les pouvoirs publics, les notables engagèrent une double action auprès des paysans et auprès des représentants de l'Administration. Auprès de ces derniers, l'accent était mis sur l'incompréhension, sur la défiance paysanne et sur les aléas que comportait une vaste opération non désirée par des paysans qui, individuellement, étaient satisfaits de leur sort. Auprès des paysans, les adversaires du projet s'efforcèrent d'en disjoindre les dispositions conçues les unes en fonction des autres et de les critiquer séparément. Ces efforts étaient renforcés dans quelques cas par la déformation systématique des informations et renseignements concernant le projet. Les premières conversations ont montré que les paysans étaient pour la plupart complètement ignorants de son contenu et expri-

maient des craintes sans fondement. Les explications provoquaient une surprise complète. Le dépouillement d'un court questionnaire (50) ne visant qu'à dégager certaines tendances a paradoxalement montré que la majorité des ruraux était favorable aux grands travaux hydrauliques, alors que les représentants élus de cette même majorité les combattaient avec la vigueur que l'on connaît.

L'aménagement de nouvelles terres étant difficile à critiquer dans une région où la rareté les rend hautement désirables, les attaques insistèrent sur le peu d'avantages et l'importance des inconvénients que l'exécution de ces travaux était susceptible d'entraîner. L'amélioration du réseau d'irrigation devait, entre autre, avoir pour effet de mettre les rizières à l'abri des inondations bénignes qui entraînaient la destruction des plants de riz par les *tilapias*. Cet avantage n'en constituait pas un pour une grande partie des paysans, dont les rizières établies sur des terrains suffisamment élevés, *avo toerana*, sont à l'abri des inondations. Aux yeux de ces paysans, il était évident que le bénéfice du projet apparaissait mal. Ces derniers, s'ils admettaient l'existence d'un avantage, soulignaient qu'il ne pourrait pas être bien considérable, et que dans ces conditions, il était peu souhaitable de devoir « s'endetter » pour assumer les frais élevés que représenterait l'entretien d'un réseau hydraulique, dont les perfectionnements étaient un peu superfétatoires. De nombreux habitants du village de Morarano ajoutaient que la digue, construite sur une concession européenne (concession Roussel), contribuait à protéger une partie de la zone. Le danger des inondations était par contre réel pour l'ensemble des rizières situées dans des zones basses *iva toerana* situées sensiblement au niveau du Lac Alaotra. Cela était le cas pour la totalité de la région située autour de Vohitsara, et pour

- (50) Un questionnaire relatif aux attitudes à l'égard du projet a été posé à 59 personnes que le dépouillement des « statuts » devait permettre de répartir dans les catégories suivantes : Propriétaires employant des métayers : 18 ; propriétaires exploitant en faire valoir direct : 19 ; métayers : 20 ; locataires : 2. Il ne pouvait pas être question d'un véritable sondage d'opinion avec échantillons stratifiés, lequel demande un appareil et des moyens dont il n'était pas possible de disposer. Même dans l'affirmative, il est permis de se demander si les résultats auraient été de ce fait plus significatifs. Compte tenu de la situation sociale particulière, cela n'est nullement certain.

la région de Tanambe, des villages d'Abodiadabo, et à un degré moindre, de Beanana et de Betambako. Ces villages avaient à souffrir des inondations et des destructions de rizières consécutives. Après quelques explications, la majorité des villageois se déclarèrent partisans du projet, affirmant chacun représenter l'opinion générale. Parmi les opposants, un certain nombre d'irréductibles paraissant avoir des idées définitivement arrêtées, ne connaissaient pas le contenu du plan d'aménagement ; ils avaient été trompés sciemment par des personnes qui avaient accrédité auprès d'eux toute une fabulation, relative aux dangers que comporterait la construction d'un barrage aussi élevé que la colline du village d'Imerinamandroso, que l'on aperçoit à l'horizon à l'Est du Lac. Cet ouvrage, risquant de céder sous la pression des eaux retenues, anéantirait la région de l'Anony (51).

Les opposants pouvaient, de la même manière, s'appuyant sur des exemples constatés, jouer aisément sur les opinions relatives à l'individualisme sihanaka, et les inconvénients majeurs qu'impliquerait, à la suite des travaux d'hydraulique, la discipline de l'eau. Cet argument présenté à la fois aux paysans et aux autorités administratives et techniques intéressées au projet, concluait à l'impossibilité de toute entente. Au près des paysans, il est certain que cet argument avait un grand poids. Lors de deux conversations prolongées, deux exploitants moyens qui n'avaient apparemment pas de raison de s'opposer à un changement, insistaient sur les complications inhérentes à toute répartition de l'eau. Selon eux, ces difficultés s'expliquaient à la fois par l'esprit individualiste des paysans, par les différences entre les rythmes de travail et par le fait que d'une manière générale, chaque riziculteur ne travaille pas les mêmes jours que ses voisins (interdits). L'un des paysans rappelait que chez les gens du riz, les litiges de l'eau, *adin-drano*, sont souvent à l'origine des rapports de mauvais voisinage et engendrent fréquemment de graves différends. Le deuxième paysan, un vieux Sihanaka, souhaitait que dans le cas où les travaux seraient effectués, il soit prévu, si ce n'est un système de répartition individuelle

(51) L'exemple connu et commenté de la rupture du barrage de Malpasset, qui venait de se produire en France peu de temps auparavant, ne pouvait que renforcer les craintes.

et autonome pour chacune des exploitations, tout au moins un dispositif de vannes ne desservant qu'un nombre réduit de rizières. Ce même paysan expliquant ses craintes a fait état d'une question qui, par la suite, a été longuement développée par un autre informateur ; il s'agissait du barrage d'Am-bavatamena. Ce barrage avait été construit en 1950 par les *fokonolona* de trois villages, sous la direction d'un contremaître de l'Agriculture. Le barrage était constitué par une digue d'environ 300 mètres de long, déterminant un bassin de 500 mètres sur 300 mètres, alimenté par un bassin versant de l'ordre de 500 ha et capable, d'après le deuxième informateur, de retenir 45 000 m³ d'eau, permettant l'irrigation d'une plaine de 500 ha (52). L'eau était répartie entre les trois villages par trois canaux principaux. Après une première période pendant laquelle les usagers paraissaient satisfaits, les difficultés ont commencé à se manifester. Les habitants d'un village estimant que la topographie du terrain les désavantageait, ont entrepris de creuser le plafond de leur canal principal, ce qui a entraîné de sérieux différends. Finalement, les difficultés ont été telles que, pour sortir d'une situation inextricable, les paysans, volontairement et d'un commun accord, ont détruit le barrage qu'ils avaient construit quelques mois auparavant.

Bien que le montant de la contribution des paysans n'ait pas été fixé, les critiques les plus décisives mirent l'accent sur l'importance disproportionnée des charges financières. Ces charges entraînant l'endettement des paysans, devaient avoir pour effet de ruiner irrémédiablement les gens qui auraient la sottise d'en accepter le principe. Cette argumentation semble avoir fortement impressionné les villageois. Le plus grand nombre des paysans moyens, travailleurs consciencieux, manquant de liquidités, conscients de leur vulnérabilité, reculent d'instinct devant les frais que ne manqueront pas d'entraîner les travaux d'aménagement et les participations ultérieures aux dépenses d'entretien. Leur attitude est fréquemment renforcée par le scepticisme qu'ils entretiennent à l'égard des grandes transformations. Dans l'ensemble, leurs exploitations bien situées sont relativement pros-

(52) Ces renseignements, conformes aux dires des informateurs, sont donnés sous toutes réserves.

pères. La technique du repiquage permettant d'atteindre des rendements de l'ordre de 4 tonnes à l'hectare, ils voient mal quel est le profit supplémentaire qu'ils peuvent espérer. De nombreux paysans ont exprimé la crainte que leur contribution, selon toute vraisemblance, ne risque de dépasser le profit qu'ils retireraient de l'opération. Certains paysans, faisant montre d'une attitude réfléchie, ont fait remarquer que les frais de repiquage étaient très élevés, et que l'intervention d'une main-d'œuvre extérieure étant en matière de repiquage impérieusement nécessaire, lors de certaines phases culturales, les paysans qui le pratiquaient seraient obligés d'y renoncer s'ils avaient d'autres frais à assumer. Il semble, sans que les cultivateurs fassent le calcul, que la superposition des frais pour une même campagne les effraie considérablement. Des informateurs ont estimé qu'il serait possible de « payer » en paddy, mais ils pensaient qu'ils ne seraient pas à même de s'acquitter en argent. La crainte des « dettes » est réelle. Par expérience, les gens de l'Anony redoutent les charges qui compromettent l'avenir et les rendent étroitement dépendants des prêteurs. Le principe du paiement pour une plus-value, notion difficilement comprise, leur paraît signifier un engagement inconditionnel et illimité dans le temps.

La mise en place d'associations n'est pas apparue davantage comme un élément positif. La plupart des paysans moyens paraissent opposés à toute forme d'association dont les essais dans la région se sont toujours révélés particulièrement malheureux. A plusieurs reprises, la politique des organismes de crédit qui, pour se prémunir contre tout risque, cessaient immédiatement tout crédit dès qu'un emprunteur de bonne ou de mauvaise foi se trouvait dans l'impossibilité de rembourser, ou prétendait l'être, a été vivement critiquée. Une telle pratique, très répandue, apparaît d'autant plus préjudiciable qu'un certain nombre de coopérateurs, ayant tenu compte dans leur calcul des possibilités de prêt, se trouvent brutalement pris au dépourvu. D'un autre point de vue, la politique sans discernement des organismes de crédit, sert admirablement les intérêts des fractions dominantes, qui peuvent à tout moment mettre fin au fonctionnement de l'organisme, faisant la preuve dans l'esprit des ruraux que la formule des prêts officiels reste hautement aléatoire et beaucoup

REGION DE L'ANONY

Lac Alaotra

-  Rizière
 Colline (tanety)
 Marais

Echelle 1:100.000



moins sûre que les prêts traditionnels. Les taux élevés de ces derniers trouvent une compensation dans leur simplicité, leur rapidité et une adaptation beaucoup plus parfaite aux nécessités de la vie rurale et aux calendriers agricoles (53). Dans plusieurs cas, des notables traditionnels, dépendant de la main-d'œuvre constituée par les métayers et les journaliers et pratiquant des prêts usuraires, ont volontairement, par leur refus de payer, paralysé les caisses de crédit, obligeant les paysans à recourir à nouveau aux prêteurs. Au Sud-Est du Lac Alaotra, une délégation de cultivateurs aisés est venue à Ambatondrazaka demander la dissolution d'une caisse de prêts qui, permettant l'émancipation des petits paysans, fonctionnait avec trop d'efficacité. Ces pratiques ont une double

- (53) Le crédit en agriculture est d'un maniement délicat. Ses dangers et ses limites ont été soulignés par le Dr W.Y. YANG de la F.A.O. : (« *Méthodes d'enquête sur la gestion des entreprises agricoles* », Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Rome, 1959, F.A.O., Cahier n° 64) qui écrit : « L'agriculture est une activité pleine d'aléas... naguère le crédit agricole n'était pas adapté aux besoins particuliers des agriculteurs et il a contribué à rendre l'exploitation agricole encore plus hasardeuse. Les prêts étaient accordés aux exploitants qui avaient la réputation d'être solvables ou qui possédaient des biens, et non pas en raison de l'influence bienfaisante que le prêt sollicité pouvait avoir sur le pouvoir d'achat et le bien-être de l'intéressé. De ce fait, le crédit agricole était généralement accordé à ceux qui en avaient le moins besoin, tandis qu'il était refusé à ceux auxquels il aurait été le plus nécessaire. La production se trouvait ainsi inutilement restreinte et le niveau de vie rural en souffrait.

« Les politiques traditionnelles de crédit ne tiennent guère compte du fait que l'exploitation agricole est une entreprise à long terme, et que les prix et les rendements sont sujets à des fluctuations importantes dans un bref espace de temps. Or, ceci exige une grande souplesse dans le fonctionnement des échéances. En outre, s'il est aisé d'obtenir des prêts lorsque l'agriculture est prospère, en période de difficultés, lorsque l'agriculture est touchée par la crise, non seulement on repousse les demandes d'emprunt, mais on fait pression sur les exploitants pour qu'ils remboursent tous les prêts consentis précédemment. Cette façon de concevoir le crédit agricole n'a donc pas seulement retardé la production, elle a encore accentué les risques de l'insécurité de l'entreprise agricole. Pour encourager la production, accroître la sécurité et le bien-être des populations rurales, le crédit agricole doit être consenti dans des conditions propres à satisfaire les besoins précis des agriculteurs. Il faut qu'il (l'agriculteur) ait l'assurance que les crédits accordés au moment voulu, seront ceux qui lui sont nécessaires ».

série de conséquences. En milieu rural, elles parviennent à discréditer la formule des prêts officiels dans l'esprit des populations. Auprès des agents de l'Administration, elles finissent par faire douter de la validité du principe même du crédit à l'agriculture, et accréditent l'idée que l'ensemble des paysans de mauvaise foi sont systématiquement enclins à ne pas rembourser leurs dettes (54).

La double action complémentaire, engagée à la fois auprès des pouvoirs publics et des populations rurales, et destinée à compromettre définitivement un projet susceptible de priver les propriétaires fonciers de leur main-d'œuvre de paysans sans terre, apparaît nettement. Cette attitude montre que les éléments de l'intelligenza villageoise sont trop souvent disposés à confondre leurs intérêts particuliers avec l'intérêt général dont ils sont par ailleurs les représentants reconnus, librement élus au sein des nouvelles Communes Rurales.

(54) Dans la région de l'Anony, des discussions prolongées avec différents villageois ont fait ressortir que le plus grand nombre (les 2/3 d'après un sondage rapide) étaient partisans, en matière de crédit, des petites associations de crédit mutuel ne groupant que quelques membres qui ne pourraient pas se dérober à leur obligation. L'ensemble était opposé à la responsabilité diffusée qui caractérise les larges groupements.

CONCLUSION

L'économie du Nord-Ouest du Lac Alaotra, ne reposant que sur une récolte annuelle de riz, est précaire ; dans ce contexte de rareté, les groupes dominants s'efforcent de détourner à leur profit une grosse part du produit global déjà réduit. Ces efforts contribuent à créer et à entretenir une situation agraire aberrante, propre à rendre encore plus précaires les conditions de vie d'une masse rurale démunie, dépendante et sous-employée. La plupart des paysans sans terre en sont réduits à rechercher la protection d'un paysan riche, retirant en échange de prestations quelquefois lourdes, des garanties sécurisantes et une diminution de risques non illusoire (55). L'appartenance à une clientèle paraît hautement souhaitable ; en contre partie des sécurités obtenues, il est également admis que le notable protecteur bénéficie d'avantages importants. De ce point de vue, il n'est rien jusqu'aux prêts usuraires qui ne trouve justification (56).

La situation du Lac Alaotra, comparée à celle d'autres régions de Madagascar, n'est pas ordinaire ; il est rare d'observer des conditions sociales et économiques aussi asymétriques et des exemples aussi nets de détournement, au profit d'une minorité privilégiée, de dispositions prévues pour le plus grand nombre. A cet égard, l'exemple des prêts du Crédit Agricole, servant principalement à alimenter les circuits usuraires et

(55) Le cas de l'Anony n'est en rien isolé, pour un autre exemple voir : « *Les implications techniques et sociales d'une révolution agricole : le cas de la Sakay* ». Cahiers de l'Institut de Science Economique Appliquée, série « Humanités », n° 7.

(56) E. EVANS PRITCHARD (*Social Anthropology*, Cohen and West, Londres, Ed. 1960, p. 107) à propos de l'ouvrage de ARENSBERG, Conrad M. and Kimball SOLON, *Family and Community in Ireland*, écrit au sujet des dettes : « Debt is thus shown in a new light, as one of the mechanisms by which a social system is maintained. It cannot be understood merely in economic or legal term but only in relation to kinship and other features of the total structure : and moral judgment about it has to be made in the light of this broader understanding ».

accroissant par là l'emprise des notables-prêteurs sur les paysans sans terre, constitue une démonstration remarquable. Sur un autre plan, cet exemple caricatural par son outrance, montre avec quelle force les couches privilégiées entendent tout mettre en œuvre pour servir et défendre leurs avantages. Dès qu'un principe de changement est décidé, il se produit une mobilisation des oppositions, coalition de personnes très influentes se disant souvent partisans de projets que, dans le même temps, elles combattent et compromettent en sous-main.

Sur le plan moral, ces attitudes de minorités soucieuses, avant tout, de conserver leurs avantages, paraissent choquantes ; en fait, étant répandues partout dans le centre de Madagascar, elles ne sauraient être que l'une des conséquences de conditions économiques générales, qui font que les hommes peuvent difficilement se comporter d'une autre manière qu'ils ne le font. Pour mettre fin à l'état de pauvreté endémique qui caractérise les campagnes malgaches, il serait nécessaire de dégager un excédent qui échappe, à la fois, aux possesseurs du sol, aux marchands et aux prêteurs. Si, dans les sociétés occidentales, le remède aux inégalités peut être constitué par un relèvement ininterrompu de la production accompagné d'une redistribution plus équitable, il n'en est pas de même dans la région étudiée où tous les profits ne peuvent que revenir aux propriétaires fonciers. Ainsi que cela a été dit, cette situation ne doit pas pourtant faire illusion, la couche privilégiée par rapport au reste de la population est elle-même, objectivement, bien peu favorisée. Des notables éclairés, conscients de la situation anormale des campagnes et des dangers que cette situation implique, pensent cependant qu'une meilleure répartition des richesses serait illusoire, dans le sens où elle aurait pour effet certain de les appauvrir sans pour autant améliorer en rien le sort du plus grand nombre. Ce raisonnement justifie, de leur point de vue, de nombreuses attitudes et pratiques qui, considérées en elles mêmes, semblent dictées par un égoïsme forcené. Sur un plan plus général, ces attitudes, largement répandues, montrent que la plupart des personnalités du monde rural malgache conçoivent mal la possibilité d'un changement susceptible d'améliorer l'existence de l'ensemble des membres de la société sans pour autant, par une sorte de jeu de bascule, être nuisible à certaines catégories sociales. Les analyses de l'économiste

américain O. Hirschman, sont à ce propos, de nature à éclairer ce type de raisonnement très répandu dans les sociétés traditionnelles. L'auteur oppose à cette fin les deux notions du « Group focused Image of Change » et de « Ego focused Image of Change », qui, d'après-lui, rendraient compte des attitudes à l'égard de ce qu'il est d'usage d'appeler le développement économique et social. Selon O. Hirschman, les paysans des sociétés traditionnelles peuvent estimer que le changement est une entreprise qui, dans sa conception, sa mise en œuvre et sa réalisation, intéresse, soit l'ensemble de la collectivité, soit, au contraire, seulement des individus particuliers agissant séparément pour leur propre compte (57). Dans le centre de Madagascar, où le produit global résultant de l'activité des hommes a toujours été limité, cette deuxième conception semble prévaloir. Pour les notables influents de l'Anony, le plus important est de conserver la position acquise et l'avance sur les masses. Les motivations qui sont à la base des choix et des décisions semblent avoir pour effet de diriger les hommes vers la poursuite du prestige et de l'avantage personnel, beaucoup plus que vers la recherche d'un mieux-être pour la communauté. Dans l'esprit de la majorité, la réussite sociale et économique ne paraît pouvoir être qu'individuelle et ne se réaliser qu'au détriment des voisins. Cette conviction favorise une compétition de mauvais aloi, contraire à la tradition et génératrice de profondes rancœurs. Les luttes entre notables restent modérées par le désir de maintenir une distance entre les masses qui suivent et les élites qui dirigent. Ce désir suscite des alliances qui visent à s'opposer à une trop grande mobilité des richesses et du pouvoir. À son tour, le monopole des richesses, du pouvoir et de l'information favorise et entretient les inégalités sociales et économiques. Dans ces conditions, en dépit de leur urgence, les changements, s'ils sont laissés au seul bon vouloir des représentants des couches privilégiées, risquent d'être très lents à intervenir.

Paul OTTINO

*Office de la Recherche Scientifique
et Technique Outre-Mer.*

Tananarive/Papeete.

(57) O. HIRSCHMAN, *The Strategy of Economic Development*, Yale, 1961, pp. 13-20.

Annexe

RIZICULTURE : Opérations culturales (Riz semé directement, riz repiqué)

OPERATIONS CULTURALES	Nombre de journées de travail (1)	
	Evaluation faible	Evaluation forte
<i>Culture en semis direct</i>		
1 — Travaux de défrichement	1	3
2 — Préparation des parcelles, entretien, canaux, curage	2	4
3 — Labour	6	6
4 — Hersage	2	2
5 — Semis	2	2
6 — Moisson	10	10
7 — Mise en bottes et en meules	6	6
8 — Battage, vannage	4	4
Nombre de journées de travail à l'ha.	33	37
<i>Culture en repiquage</i>		
1 — Travaux de défrichement	1	3
2 — Préparation de la pépinière et semis	2	2
3 — Préparation parcelle : entretien réseau d'irrigation — curage	3	5
4 — Labour	6	3
5 — Hersage	2	2
6 — Nivellement partiel	3	5
7 — Repiquage	25	25
8 — Premier sarclage	20	25
9 — Deuxième sarclage (2)		20
10 — Nettoyage bordure des diguettes	2	3
11 — Moisson	10	10
12 — Mise en bottes et en meules	6	6
13 — Battage, vannage	4	4
Nombre de journée de travail à l'ha.	84	113

(1) A l'hectare.

(2) Eventuellement.

Bibliographie des ouvrages cités

- BALANDIER G. *La tâche de l'anthropologie sociale et culturelle*, dans Changements techniques, économiques et sociaux, Paris, 1958.
- BUISSON. *Les capitaux autochtones et leur mobilisation dans l'économie rurale*. Ancien Ministère de la France d'Outre-Mer, Paris, 1957.
- CONDOMINAS G. *Fokonolona et Collectivités Rurales en Imerina*, Berger-Levrault, Paris, 1960.
- Notes sur le droit foncier Lao en milieu rural dans la Plaine de Ventiane, in *Artibus Asiae*, vol. XXIV, 3/4, New York University, 1961.
- DESCHAMPS H. *Les Antaisaka*, Tananarive, 1936.
- DUMONT R. *Evolution des Campagnes Malgaches*, Imprimerie Officielle, Tananarive, 1960.
- EVANS PRITCHARD E. *Social Anthropology*, Cohen and West, Londres, 1960.
- GEORGE P. *La campagne, le fait rural à travers le monde*, P.U.F., Paris, 1956.
- GRANDIDIER A. et G. *Ethnologie de Madagascar*, 1960.
- HIRSCHMAN O. *The Strategy of Economic Development*, Yale, 1961.
- LLOYD WARNER. *Social Class in America*, 1949.
- MALINOWSKI B. *Les Argonautes du Pacifique Occidental*, trad. franç., Gallimard, Paris, 1963.
- Marchés tropicaux : Madagascar, novembre, 1957.
- MOLET L. *Démographie de l'Ankaizina*, Mémoires IRSM, Série C, Tome III, Tananarive, 1956.
- *Premier rapport sur l'Aspect Psychologique des Travaux de conservation des sols dans quelques vallées du Bassin Oriental du Lac Alaotra*, IRSM, dactylographié, Tananarive, 1956.
- OTTINO P. *Les économies paysannes malgaches du Bas-Mangoky*, Berger-Levrault, Paris, 1963.
- *Les implications techniques et sociales d'une révolution agricole : le cas de la Sakay*, Cahiers de l'I.S.E.A., « Humanités », n° 7, Paris, 1964.
- RANDRIAMANANJARA Fl. Rapport inédit dactylographié, Bureau du Paysan-nat, Tananarive, 1961.
- RUUD J. *Taboo*, Oslo, 1961.
- Service de la Statistique de Madagascar : Enquêtes rizicoles dans la Province de Tananarive, Tananarive, 1961.
- STANDING H.J. *Les Fady malgaches*, Bulletin de l'Académie Malgache, Tananarive, 1904.
- THEBAULT E.P. *Traité de droit civil malgache : les lois et coutumes Hovas*. R. de Commarmond et Jouve, Tananarive et Paris, 1961.
- YANG Dr W.Y. *Méthodes d'enquête sur la gestion des entreprises agricoles*, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Rome, 1959.

AVRIL 1965

Philosophie - Sciences Sociales - Économie

Économie et Sociologie rurales

J. POIRIER — Introduction.

M. CEPEDÉ — Aspects sociologiques des changements institutionnels dans les Sociétés rurales en développement.

L. MALASSIS — Education et développement rural.

V. DRACHOUSSOFF — Economie rurale et problèmes humains du développement.

J. PAUTARD — La croissance de l'agriculture française depuis le début du XIX^{ème} siècle et ses disparités régionales.

A. P. BARNABAS — Consequences of agricultural changes for values and goals.

A. L. BERTRAND — The impact of changes in agriculture on political life in the North American region.

P. OTTINO — Notables et paysans sans terre de l'Anony (lac Alaotra)

J. DEZ — Le Fokonolona malgache : institution désuète ou cellule de développement ?

J. C. ROUVEYRAN — Problèmes méthodologiques de la planification agricole dans les économies en voie de développement à prépondérance agricole (l'exemple de Madagascar).



INSTITUT DE SCIENCE ÉCONOMIQUE APPLIQUÉE

B 22 999